

Ministère de l'Environnement, de
l'Eau et de l'Assainissement

Secrétariat Général

Direction Générale des Études
et des statistiques Sectorielles

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2024

Juillet 2025



Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement *****		BURKINA FASO La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons
Secrétariat Général *****		
Direction Générale des Études et des statistiques Sectorielles		

Tableau de bord statistique de l'Eau et de l'Assainissement 2024

Version Définitive

Juillet 2025



Depuis 2016, mon département s'engage chaque année à fournir aux utilisateurs des statistiques de qualité sur le sous-secteur « Eau et Assainissement ». Cet engagement se concrétise par la production annuelle de rapports de performance, d'annuaires statistiques et de tableaux de bord. Ces derniers présentent une synthèse et une description des indicateurs clés liés à la gouvernance, à la mobilisation des ressources en eau, à la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi qu'à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement des eaux usées et excréta.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement se rejouit de mettre à la disposition des acteurs et actrices du développement, de façon régulière, des statistiques fiables et actualisées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le tableau de bord des indicateurs, outil essentiel pour le ministère et les acteurs du sous-secteur « Eau et Assainissement », permet d'orienter efficacement les prises de décision et de renforcer la gouvernance dans le domaine. Il s'adresse aux divers utilisateurs, tels que les étudiants, les chercheurs, les structures publiques et privées, les ONG et les associations, qui s'intéressent aux données sur l'eau et l'assainissement au Burkina Faso.

L'élaboration du tableau de bord statistique 2024 a été pilotée par la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS), en collaboration avec la Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP), la Direction Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excreta (DGAEUE), la Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGIH), la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction de la Gestion des Finances (DGF), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).

En ma qualité de premier responsable du département, j'exprime ma gratitude à tous les acteurs, tant internes qu'externes, qui ont contribué à l'élaboration de cette 8^{ème} édition du tableau de bord, dont l'importance est indéniable.

Je fonde l'espoir que ce document réponde aux attentes des différents acteurs du développement et favorise une meilleure compréhension de la situation de notre sous-secteur, tout en facilitant la planification des interventions.

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement

Roger BARO

Officier de l'Ordre de l'Étalon



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	ii
SOMMAIRE.....	4
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	6
LISTE DES TABLEAUX.....	8
LISTE DES GRAPHIQUES.....	9
CONTEXTE GÉNÉRAL	16
CHAPITRE 1 : MOYENS DU MINISTERE	21
1.1. Des ressources humaines disponibles du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement.....	22
1.2. Moyens financiers mobilisés du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	24
1.3. Autres indicateurs de gouvernance	27
CHAPITRE 2 : AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES ET GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU	29
2.1. Aménagements hydrauliques.....	30
2.2. Gestion intégrée des ressources en eau (disponibilité de la ressource en eau).....	32
2.3. Gestion intégrée des ressources en eau (protection et conservation de la ressource en eau).....	35
CHAPITRE 3 : Eau potable.....	37
3.1. Accès à l'eau potable.....	38
3.2. Situation des ouvrages AEP en milieu rural (1/2).....	40
3.3. Situation des ouvrages AEP en milieu rural (2/2).....	42
3.4. Situation de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain	44
CHAPITRE 4 : ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA	46
4.1. Accès à l'assainissement et changement de comportement.....	47
4.2. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement autonomes (milieu rural)	49
4.3. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement autonomes (milieu urbain)	51
4.4. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement collectifs.....	53
ANNEXE.....	55
ANNEXE 1 : Glossaire.....	56
RESSOURCES EN EAU.....	56
GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU	56
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	57
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA	58
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	61

ANNEXE 2 : Synthèse méthodologique d'élaboration du tableau de bord.....	63
ANNEXE 3 : Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA).....	64
ANNEXE 4 : Équipe d'élaboration.....	65

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AE	: Agence de l'Eau
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEP-MV	: Approvisionnement en Eau Potable Multi-Villages
AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifiée
ANAM	: Agence Nationale de la Météorologie
ATPC	: Assainissement Total Piloté par la Communauté
BF	: Bornes Fontaines
BP	: Branchement Particulier
CFE	: Contribution Financière en matière d'Eau
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
DBO5	: Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours
DGAUE	: Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
DGEP	: Direction Générale de l'Eau Potable
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistique sectorielles
DGF	: Direction de la Gestion des Finances
DGIH	: Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DREAE	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de l'Environnement
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DRO	: Direction Régionale de Ouagadougou
FCFA	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FDAL	: Fin de la Défécation à l'Air Libre
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IGR	: Ingénieur du Génie Rural
ITGR	: Ingénieur des Travaux du Génie Rural
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEA	: Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisme Non Gouvernemental
PAEA	: Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PEA	: Poste d'Eau Autonome
PGEA	: Programme Gouvernance du secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PEM	: Points d'Eau Modernes
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PN-AEP	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PN-AEPA	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PN-AEUE	: Programme National de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excreta
PNAH	: Programme National des Aménagements Hydrauliques
PN-GIRE	: Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PPM	:	Plan de Passation des Marchés
PPS	:	Programme Pilotage et Soutien
REDD+		Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en Développement
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDAGE	:	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SPI		Standardized Precipitation Index
STBV		Station de Traitement des Boues de Vidange
STEP	:	Station d'Epuration
TCM	:	Toilette à Chasse d'eau Manuelle
VIP	:	Ventilated Improved Pit

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Evolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2015 à 2024 (%)	23
Tableau 1.2 : Evolution de la structure du personnel par catégorie de 2015 à 2024 (%)	24
Tableau 1.3 : Evolution des dotations de 2015 à 2024 (en millions de FCFA)	25
Tableau 1.4 : Evolution des dotations d'investissement de 2015 à 2024 (en millions de FCFA)	25
Tableau 3.1 : Evolution de la population desservie, du nombre de villages sans accès à l'eau potable et du nombre de communes à taux d'accès inférieur à la moyenne nationale	39
Tableau 3.2 : Nombre d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable de 2015 à 2024	43
Tableau 3.3 : Evolution des indicateurs clés de l'ONEA.....	45
Tableau 4.1 : Nombre de villages ayant éradiqué la défécation à l'air libre en milieu rural	47
Tableau 4.2 : Evolution du nombre de systèmes d'assainissement collectif, réalisés par l'ONEA en milieu urbain	54

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Evolution de l'effectif du personnel de 2015 à 2024	23
Graphique 1.2 : Evolution de la structure du personnel selon le sexe de 2015 à 2024 (%)	23
Graphique 1.3 : Structure du personnel selon les emplois spécifiques de 2015 à 2024 (%)	23
Graphique 1.4 : Structure du personnel selon l'ancienneté en 2024 (%)	23
Graphique 1.5 : Evolution du taux des fonds transférés aux collectivités territoriales de 2015 à 2024 (%)	25
Graphique 1.6 : Evolution du taux d'exécution des dépenses d'investissement (Base dotation Etat) entre 2015 et 2024	26
Graphique 1.7 : Evolution du taux d'exécution du PPM de 2015 à 2024 (%).....	27
Graphique 1.8 : Evolution de la part (en %) du budget AEPA et GIRE exécuté localement de 2015 à 2024	28
Graphique 1.9 : Evolution du taux d'exécution du Budget d'investissement en milieu urbain de 2015 à 2024	28
Graphique 2.1 : Evolution du nombre cumulé de barrages réalisés et réhabilités de 2015 à 2024	31
Graphique 2.2 : Capacité de stockage en eau de surface de 2015 à 2024 (millions de m ³)	31
Graphique 2.3 : Evolution du taux de fonctionnalité des barrages de 2015 à 2024 (%).....	31
Graphique 2.4 : Evolution de l'indice standardisé des précipitations dans les principales stations de 2015 à 2024	33
Graphique 2.5 : Nombre cumulé de services de police de l'eau fonctionnels de 2015 à 2024	36
Graphique 2.6 : Evolution des taux de recouvrement de la CFE de 2015 à 2024.....	36
Graphique 2.7 : Evolution de la proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges de 2015 à 2024 (%).....	36
Graphique 3.1 : Taux d'accès à l'eau potable et population desservie en milieu rural de 2015 à 2024	39
Graphique 3.2 : Nombre d'abonnés de catégorie 1 et 2 de l'ONEA et population additionnelle desservie en milieu urbain de 2015 à 2024.....	39
Graphique 3.3 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable par milieu de résidence de 2015 à 2024 (%)	39
Graphique 3.4 : Evolution du nombre d'AEPS/PEA de 2015 à 2024	41
Graphique 3.5 : Proportion des AEPS gérées par délégation de 2015 à 2024 (%)	41
Graphique 3.6 : Taux d'équipement des centres de santé et des écoles primaires en point d'eau potable en milieu rural de 2015 à 2024 (%).....	43
Graphique 3.7 : Taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompe en milieu rural de 2015 à 2024 (%)	43
Graphique 3.8 : Evolution du taux de croissance annuel du nombre de bornes fontaines en milieu rural de 2015 à 2024 (%).....	43
Graphique 3.9 : Volume d'eau consommée par catégorie d'abonnés (millions de m ³) de 2015 à 2024	45
Graphique 3.10 : Volume d'eau produit par l'ONEA et volume d'eau total consommée de 2015 à 2024	45
Graphique 3.11 : Qualité de l'eau fournie par l'ONEA de 2015 à 2024	45
Graphique 4.1 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement de 2015 à 2024.....	48
Graphique 4.2 : Taux d'accès à l'assainissement par région (%).....	48
Graphique 4.3 : Evolution des réalisations de latrines par type de 2015 à 2024	50
Graphique 4.4 : Evolution du nombre des latrines homologuées et subventionnées de 2015 à 2024	50
Graphique 4.5 : Evolution du nombre de puits domestiques en zones rurales de 2015 à 2024	50
Graphique 4.6 : Taux d'équipement des écoles et des centres	50
Graphique 4.7 : Proportion des latrines sans dalles en béton (%)	50
Graphique 4.8 : Nombre de nouvelles latrines familiales réalisées par an	51
Graphique 4.9 : Nombre de nouveaux puits construits en milieu urbain par an	52
Graphique 4.10 : Evolution du nombre de sites de dépôtage de 2015 à 2024.....	52
Graphique 4.11 : Evolution des rendements épuratoires et de la qualité des eaux usées épurées.....	54

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le tableau de bord statistique 2024 de l'eau et de l'assainissement fait une analyse de l'évolution des principaux indicateurs contenus dans l'annuaire statistique 2024 et dans la matrice de performance du sous-secteur. La synthèse de ces analyses est faite selon les champs suivants : (i) Moyens du ministère, (ii) Aménagements hydrauliques et Gestion intégrée des ressources en eau, (iii) Eau potable et (iv) Assainissement des eaux usées et excréta.

1. MOYENS DU MINISTERE

- **Les moyens humains disponibles du sous-secteur Eau et Assainissement**

Entre 2015 et 2024, l'effectif du personnel a affiché une tendance à la hausse avec quelques fluctuations. Il est passé de 701 en 2015 à 566 en 2016, puis a atteint 1 312 en 2024. Au cours des deux dernières années, il a augmenté de 13,4%.

En ce qui concerne la répartition par catégorie, on observe que le personnel du sous-secteur est principalement composé de cadres supérieurs (catégorie A, représentant en moyenne 42,7%), suivis des agents de catégorie B (38,3%). Cette prédominance est plus prononcée dans les emplois spécifiques, où les cadres supérieurs (IGR et ITGR) représentent 55,9%.

De plus, la majorité des agents du ministère a un âge compris entre 20 et 40 ans et représente environ 58,6% de l'effectif total. Ce qui témoigne d'un personnel relativement jeune.

- **Les moyens financiers du sous-secteur Eau et Assainissement**

Les allocations budgétaires du sous-secteur ont varié en dent de scie avec une tendance à la baisse entre 2015 et 2024. Le budget est passé de 177,7 milliards de FCFA en 2015 à 39,5 milliards de FCFA en 2016 avec un taux de croissance annuelle moyenne de -77,8%. En 2020, il connaît une hausse de plus de 100% par rapport à 2019 et se situe à 86,5 milliards de FCFA. Cependant, il connaît une baisse tendancielle sur la période 2020-2024 et se situe à 56,6 milliards de FCFA en 2024. Les dotations d'investissement représentaient 82,1% du budget en 2024. Au total, la structure budgétaire du MEEA a été largement dominée par l'investissement, car les dotations d'investissements constituent plus de 80% des allocations entre 2015 et 2024.

2. AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

- **Amenagements hydrauliques**

Au cours de l'année 2024, le PNAH a enregistré la réception d'un (01) nouveau barrage (Dawelgué) sur une prévision de deux (02) barrages à réaliser. En termes de réhabilitation, aucune réhabilitation n'a pu

être faite sur une prévision de trois (03). Le nombre cumulé de barrages réhabilités depuis 2015 est de 37. La capacité de stockage en eau de surface est passée de 6 153,91 millions de m³ en 2023 à 6 739,17 millions de m³ en 2024 soit une hausse de 9,5%.

Le taux de fonctionnalité des barrages est passé de 57,2% en 2023 à 57,3% en 2024 sur une prévision de 57,4% (situation de référence de 2015). Un inventaire des retenues d'eau a été réalisé et validé en 2024 et de cet inventaire la nouvelle valeur de référence du taux de fonctionnalité des barrages en 2024 est 53,8%.

- **Gestion intégrée des ressources en eau**

Pour l'année 2024, les hauteurs de pluie ont été excédentaires dans les stations de Bobo-Dioulasso, Bogandé, Fada N'gourma, Boromo et Ouagadougou Aéroport avec des excédents pluviométriques variant de 45,0 mm à Boromo à 262,4 mm à Bobo-Dioulasso.

L'évaporation a augmenté dans six (06) des principales stations en 2024. Cette augmentation varie de 33 mm au niveau de la station de Boromo à 306 mm dans celle de Bogandé. Par ailleurs, une baisse de l'évaporation est constatée dans trois (03) stations de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et Pô.

Mis en place entre 2014 et 2019, les services police de l'eau ont bénéficié d'une subvention de cent vingt-six millions cent soixante-deux mille (126 162 000) FCFA en 2024 de pour la mise en œuvre de ses activités.

Au titre de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE), sur une prévision de quatre mille quatre cent trente-cinq millions sept cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-dix-sept (4 435 752 577) francs CFA, trois mille cinq cent vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-huit mille vingt-six (3 528 288 026) ont été recouverts soit un taux de 79,54%.

La proportion des retenues d'eau de surface protégées a augmenté, passant de 25% en 2023 à 26% en 2024, avec plusieurs travaux de protection réalisés sur les berges et barrages.

3. EAU POTABLE

Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national est passé de 78,3% en 2023 à 78,6% en 2024 soit une légère amélioration de 0,3 points de pourcentage. Son rythme de croissance annuel moyen sur la période 2015-2024 est de 1,0%. Il connaît des disparités selon le milieu de résidence. En effet, en 2024, il est de 71,5% en milieu rural contre 91,8% en milieu urbain.

La proportion des communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% est passé de 28,5% en 2023 à 29,6% en 2024. Le nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural a légèrement augmenté passant de 48 en 2023 à 50 en 2024.

La proportion d'AEPS/PEA/AEP-MV gérés par délégation enregistre une baisse continue depuis 2019 et se situe à 16,4% en 2024 contre 18,6% en 2023 ; soit une baisse de 2,2 points de pourcentage. Cette baisse s'explique par la réticence de certaines communes à mettre en délégation de gestion leurs systèmes.

4. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

La mise en œuvre de l'ATPC depuis 2016 a permis de déclencher 3 764 villages, de déclarer 1290 et de certifier 639 (dont 130 en 2024), ce qui donne un taux de certification de 7,1%.

Le taux d'accès à l'assainissement au niveau national a connu une progression moyenne annuelle de 5,1% passant de 18,0% en 2015 à 28,3% en 2024. Ce taux est passé de 12,1% à 23,4% en milieu rural et de 34,0% à 39,4% en milieu urbain entre 2015 et 2024. En termes de réalisations, le nombre de latrines homologuées subventionnées est en baisse de 83,3% entre 2023 et 2024.

Le taux d'équipement des écoles en latrines présente une croissance continue sur la période 2015 à 2022 en passant de 63,7% à 85,1%. Par rapport à 2023, il a connu une baisse de 10,5 points de pourcentage en 2024. Le taux d'équipement des centres de santé présente une évolution irrégulière mais reste supérieur à 80% sur la période sous revue. En 2024, le taux se situe à 87,7% contre 88,1% en 2023.

Le réseau d'assainissement collectif n'a pas connu d'extension depuis 2021. La longueur totale du réseau d'assainissement collectif se situe à 139,9 km en 2024.

Le nombre de nouveaux ménages raccordés au réseau collectif est en baisse en 2024 par rapport à 2023. Il est de 16 en 2023 contre 10 en 2024.

CHIFFRES CLES

Intitulé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Approvisionnement en eau potable en milieu rural										
Nombre de forages (équipé de PMH et Artésien)	48 340	50 171	53 245	55 658	57 684	61 044	63 984	66 438	68 649	70 378
Nombre de puits modernes (permanent et équipés de PMH)	8 617	8 453	8 421	8 384	8 348	8 368	8 385	8 465	8 459	8 431
Nombre d'AEPS /PEA/AEP-MV	937	1034	1 189	1 398	1649	2109,0	2 867	3724	4683	6 194
Nombre de bornes fontaines fonctionnelles	3 596	3 930	3 817	4 242	4 419	4 963	5 836	6 845	7 911	9 202
Taux de fonctionnalité des PEM (%)	88,7	88,6	89,0	90,0	90,5	91,2	90,9	90,4	90,2	89,9
Taux de fonctionnalité des AEPS/PEA (%)	84,1	84,3	88,0	89,0	86,9	85,8	87,1	87,3	88,1	88,0
Population desservie en eau potable (milliers de personnes)	8 823,4	8 823,4	9 149	9 581	9 928	10 337	10 655	10 959	9 707	9 719
Proportion de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% année N	41,0	40,5	39,6	32,2	30,5	28,8	27,9	28,6	28,5	30,0
Taux d'accès à l'eau potable (%)	65,0	65,4	66,0	67,0	68,4	69,5	69,5	69,6	71,3	71,5
Nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural	360	275	196	89	69	55	61	62	48	50
Approvisionnement en eau potable en milieu urbain										
Nombre d'abonnés actifs pour les BP (en milliers)	336	362	396	397	415	442	490	540	562	587
Nombre de bornes fontaines actives/fonctionnelles	3 275	3 481	3 534	3 241	3 304	3 382	3 407	3 510	3 208	3 369
Nombre de personnes additionnelles desservies en milieu péri-urbain (annuellement) en milliers	39	55	16	34	36	6	119	249	307	282
Population desservie en eau potable (milliers de personnes)	4 355	4 687	4 935	5 137	5 428	5 694	5 821	6 122	6 424	6 706
Taux d'accès à l'eau potable (%)	90,0	91,0	92,0	91,0	93,0	93,3	91,5	92,0	92,2	91,8
Rendement de distribution (%)	81,2	80,7	78	77	75,6	75,8	72,2	73,0	69,6	69
Indice de consommation du réseau (m³/j/km)	21,4	21,3	21,0	22,0	22,3	22,3	22,9	21,6	21,5	22,1
Longueur du réseau par abonné cat 1 et 2 (ml/abonné)	29,0	27,0	22,0	22,0	24,1	24,1	20,0	19,8	19,5	20,0
Délai de recouvrement des clients privés (jours)	58	59	43	46	40	68	62	114	112	116
Délai de recouvrement de l'administration (jours)	33	91	32	45	74	75	74	95	81	90
Taux de branchements inactifs (%)	10,9	11,9	13,0	10,0	11,3	10,4	10,3	11,4	13,4	14,5
Taux de recouvrement des clients privés (%)	97,7	97,6	97,0	97,0	97,3	93,5	89,1	89,8	91,8	92,0
Nombre d'agents pour 1000 abonnés	3	3	3	2	3	2	2	2	2	2
Consommation spécifique par BP (m³)	45	43,3	46	42	51	42	43	51	32,2	32
Approvisionnement en eau potable au lieu national										

<i>Intitulé</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'accès national à l'eau potable (%)	71,9	72,4	73,0	74,0	75,4	76,4	76,2	76,3	78,3	78,6
Taux d'équipement des écoles en points d'eau potable (%)	47,2	49,2	50,6	53,2	56,6	58,0	65,1	71,7	72,0	72,7
Population desservie en eau potable (milliers de personnes)	12 808	13 474	14 084	14 718	15 356	16 031	16 523	17 065	16 131	16 425
Assainissement des eaux usées et excréta en milieu rural										
Nombre de latrines familiales améliorées réalisées par an	41 317	28 535	24 170	22 174	23 011	39 824	23 558	26 979	22 104	22 403
Nombre de puisards domestiques réalisés par an	2 479	1 309	1 764	1 286	1 024	2 751	3 254	2 445	1 783	1 505
Nombre de blocs de latrines réalisés dans les lieux publics par an	263	325	206	162	185	229	296	199	229	201
Taux d'équipement des écoles en latrines (%)	63,7	67,1	70,7	72,4	74,8	76,1	84,5	85,1	84,9	74,4
Taux d'équipement des centres de santé en latrines (%)	86,9	88,2	90,3	87,2	84,7	88,7	89,4	94,5	88,1	87,7
Nombre de personnes ayant accès à l'assainissement (milliers de personnes)	1 588	1 857	2 091	2 314	2 544	2 942	3 177	3 447	3 668	3 896
Taux d'accès à l'assainissement familial (%)	12,0	13,4	15,1	16,4	17,6	19,9	21,0	21,9	22,7	23,4
Assainissement des eaux usées et excréta en milieu urbain										
Longueur du réseau collectif (km)	102,9	102,9	102,9	102,9	122,2	152,2	139,9	139,9	139,9	139,9
Nombre d'abonnés au réseau collectif	1 361	1 375	1 380	1 385	1 398	1 406	1 416	1 442	1 458	1 468
Nombre cumulé de latrines familiales améliorées réalisées	119 872	140 364	155 968	162 874	167 279	176 294	195 789	205 438	212 501	218 200
Nombre de puisards domestiques réalisés par an	5 616	8 164	15 543	2 971	3 023	8 125	12 900	6 908	3 261	4 107
Qualité de l'eau épurée (%)	47,5	27,0	17,0	20,0	38,0	29,7	13,0	13,3	42,7	35,2
Nombre de latrines publiques réalisées par an	298	67	67	80	67	85	135	271	89	302
Nombre de personnes ayant accès à l'assainissement (milliers de personnes)	1 650	1 887	2 064	2 155	2 244	2 357	2 603	2 715	2 814	2 918
Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain (%)	34,0	36,8	38,3	38,2	38,4	38,6	40,8	40,8	40,5	39,4
Assainissement des eaux usées et excréta au niveau national										
Taux d'accès national à l'assainissement (%)	18,0	19,8	21,6	22,6	23,6	25,3	26,8	27,5	28,0	28,3
Nombre de villages touchés par le déclenchement (annuellement)	460	478	141	209	959	173	279	310	209	623
Proportion de villages et secteurs certifiés FDAL (%)	-	1,1	5	11,8	14,2	12,9	3,9	4,7	5,8	7,2
Taux d'équipement des écoles en latrine (%)	73,4	74,1	74,7	75,8	74,8	76,1	84,5	85	84,9	74,4
Taux d'équipement des centres de santé en latrine (%)	-	-	-	-	84,7	88,7	89,4	94,5	88,1	87,7

<i>Intitulé</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
Nombre cumulé de sites de dépotages réalisés ¹	4	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Gestion intégrée des ressources en eau										
Nombre Cumulé de services de police de l'eau fonctionnels	1	3	5	10	13	13	13	13	13	13
Taux de recouvrement de la CFE (base prévision) (%)	100,0	147,0	126,0	86,0	106,7	632,0	232,9	113,0	92,4	79,5
Taux de recouvrement de la CFE (base assiette) (%)	25,0	74,0	52,0	52,4	81,3	565,9	308,3	236,7	189,3	176,4
Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%)	13	15	16	17	18	20	20	22	25	26
Nombre cumulé d'agences de l'eau disposant d'un SDAGE	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3
Mobilisation des Ressources en Eau										
Capacité de stockage en eau de surface (Million de m ³)	5 031	5 036	5 036	5 037	6 135	6 141	6 146	6 151	6154	6 739
Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	2	5	11	11	11	17	19	21	24	25
Nombre cumulé de barrages réhabilités	2	6	11	22	26	27	30	36	36	37
Taux de fonctionnalité des barrages	53,0	53,6	54,7	56,0	56,3	56,6	56,7	57,2	57,2	53,8

¹ Le site de Kossodo est réalisé en 2003, le 2^e site de kossodo et de zaktouli en 2012 ; le site de Dori (géré par la mairie) en 2008 ; les sites de Sourgoubila et de Bobo-Dioulasso en 2016.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'environnement, d'eau et d'assainissement conformément au Décret n° 2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement. A cet effet, il est chargé de :

1) En matière d'environnement :

Dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie

- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation de la politique et stratégie en matière d'environnement et du cadre de vie ;
- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'une politique nationale en matière d'aménagement paysager ;
- de l'élaboration et du contrôle de l'application des textes réglementaires en matière de lutte contre les pollutions et les nuisances ;
- de l'appui aux collectivités territoriales en matière de salubrité publique ;
- de la coordination, de la réglementation et du suivi des actions liées à l'amélioration du cadre de vie tant en milieu rural qu'en milieu urbain en relation avec les ministères compétents ;
- du suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale ;
- du contrôle et de la mise en œuvre des évaluations environnementales dans les projets et programmes de développement en relation avec les départements ministériels concernés ;
- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation de la stratégie nationale de gestion des déchets solides en relation avec les ministères compétents ;
- de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale en matière d'éducation pour l'environnement et de développement durable ;
- du suivi de la gestion des produits et substances chimiques dangereux et assimilés ;
- de la promotion du concept « Une seule santé » en relation avec le ministre compétent ;
- de la coordination et de la mise en œuvre de la police de l'environnement.

Dans le domaine de la radioprotection et de la sécurité nucléaire

- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation de la politique nationale dans le domaine de la radioprotection, de la sûreté radiologique et nucléaire et de la sécurité des sources de rayonnements ionisants ainsi que de la gestion des déchets radioactifs en relation avec les ministères compétents ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'intervention d'urgence radiologique en

- collaboration avec les autorités compétentes ;
- de la coordination des activités des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des sources ;
- de la sécurisation des sites sensibles et stratégiques en relation avec les ministères compétents.

Dans le domaine de la gestion durable du patrimoine forestier et faunique

- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de gestion et d'aménagement durable des ressources forestières et fauniques nationales ;
- de la sécurisation du patrimoine forestier, faunique et hydraulique ;
- de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de la stratégie d'appui conseils aux collectivités territoriales pour la mise en place et la gestion durable de leur patrimoine forestier et faunique ;
- de l'application de la réglementation en matière de gestion durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques ;
- du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du corps des eaux et forêts.

Dans le domaine de l'économie verte

- de l'élaboration, de la coordination du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'économie verte, en relation avec tous les acteurs concernés ;
- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des stratégies nationales de promotion de l'économie verte, des Produits Forestiers Non Ligneux, de la résilience climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- de la conception et de la mise en œuvre des politiques et stratégie en matière d'économie circulaire, en relation avec tous les acteurs concernés ;
- de la promotion des filières vertes porteuses en collaboration avec les ministères compétents et de la contribution au développement de la fiscalité verte ;
- de la promotion de l'entrepreneuriat vert, des métiers et emplois verts décents, de la comptabilité verte et de la promotion de la fiscalité verte ;
- de l'appui aux développements des chaînes de valeur et la structuration des filières porteuses des Produits Forestiers Non Ligneux ;
- de la coordination, de la mise en œuvre du processus REDD+ et de l'opérationnalisation du Programme de Réduction des Emissions ;
- du développement de l'innovation et du transfert de technologies climatiques ;
- de la contribution à la mobilisation de la finance climatique.

Dans le domaine du changement climatique

- de l'élaboration, de la coordination, du suivi et l'évaluation de la politique nationale en matière de changement climatique, en relation avec tous les acteurs concernés ;
- de la contribution à l'élaboration et à la mise en place des dispositifs et mécanismes efficaces d'interventions pour anticiper et répondre au mieux aux catastrophes naturelles et aux risques ;
- du renforcement de la recherche relative aux impacts, à la vulnérabilité et à l'adaptation aux changements climatiques, en relation avec les départements ministériels concernés ;
- de la contribution à l'intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies et de la mobilisation des fonds dans le domaine du climat ;
- de la coordination des actions d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et du renforcement des capacités en matière de résilience climatique.

Dans le domaine du développement durable

- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale de développement durable et de la réglementation en matière de développement durable ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des outils de planification et de la réglementation dans les domaines de la diversité biologique, de la lutte contre la désertification et des pollutions et nuisances ;
- du suivi et de la coordination de la mise en œuvre des conventions internationales en matière d'environnement et de développement durable.

2) En matière d'Eau et d'Assainissement :

Dans le domaine de l'hydraulique

- de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et stratégies nationales en matière d'eau ;
- de la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réalisation des infrastructures hydrauliques en collaboration avec les ministres compétents ;
- de la promotion, de l'orientation, de la planification et de la coordination du développement des infrastructures hydrauliques nationales ;
- de l'élaboration et de la mise en place de dispositifs et de mécanismes efficaces d'interventions dans le cadre du nexus humanitaire ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de développement, de mobilisation, de distribution et de gestion des ressources en eau ;
- de l'élaboration et du suivi de l'application de la législation en matière d'eau ;

- de la conception, de la réalisation, de la réhabilitation et de l'appui à la gestion des ouvrages hydrauliques ;
- de l'assistance à la réalisation des ouvrages hydrauliques ;
- de la coordination du développement des activités d'aménagement hydraulique et de la promotion de technologies innovantes dans un contexte de changement climatique ;
- du suivi et du contrôle de la qualité des ressources en eau ;
- de la capitalisation et de l'harmonisation de l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi et à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'eau ;
- de la fourniture d'eau potable aux populations et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- de la production et de la diffusion de l'information statistique en matière d'eau ;
- de la promotion du partenariat public/privé dans le domaine de l'eau ;
- de la prise en compte des études et notices d'impact environnementale et sociale ainsi que les évaluations environnementales stratégiques s'il y a lieu, lors de la mise en œuvre des projets et programmes hydrauliques ;
- de l'assurance de la gestion durable des infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans le respect de l'accès universel au service d'eau potable ;
- du suivi, de l'entretien des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau ;
- de la contribution à la sécurisation des ouvrages stratégiques en eau en relation avec les ministères compétents.

Dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau

- de la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- de l'élaboration de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des programmes de développement relatif à la gestion intégrée des ressources en eau ;
- du renforcement des cadres institutionnelle et juridique favorables à la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau et des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau en collaboration avec les ministères concernés ;
- du développement de la coopération et de la gestion transfrontalière en matière d'eau ;
- de l'amélioration de la connaissance sur les ressources en eau ;
- du développement du partenariat entre les organismes de bassins hydrographiques nationaux et internationaux ;
- de la protection et de la restauration des ressources en eau et des systèmes aquatiques ;

- de l'élaboration et de la mise en œuvre de textes sur les principes directeurs en matière d'eau ;
- de l'application de la loi sur la contribution financière en matière d'eau.

Dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta

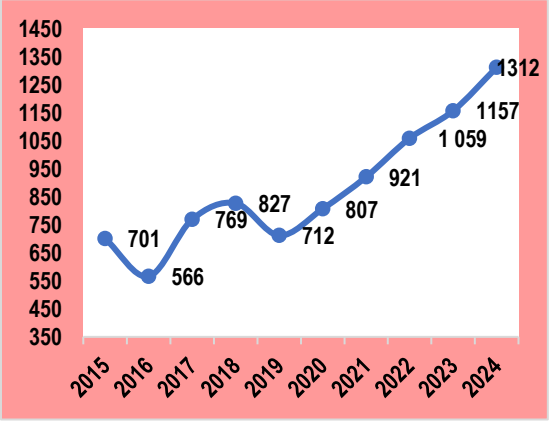
- de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et stratégies nationales en matière d'assainissement des eaux usées et excréta ;
- de l'élaboration de la réglementation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta en collaboration avec les ministres compétents ;
- de la conception et de la réalisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta ;
- de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion de la filière assainissement des eaux usées et excréta ;
- de l'élaboration et de mise en place de dispositifs et de mécanismes efficaces d'intervention dans le cadre du nexus humanitaire ;
- de la production et de la diffusion de l'information statistique en matière d'assainissement ;
- de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- de la prise en compte des études et notices d'impact environnementale et sociale ainsi que des évaluations environnementales stratégiques s'il y a lieu, lors de la mise en œuvre des projets et programmes d'assainissement.

CHAPITRE 1 : MOYENS DU MINISTERE

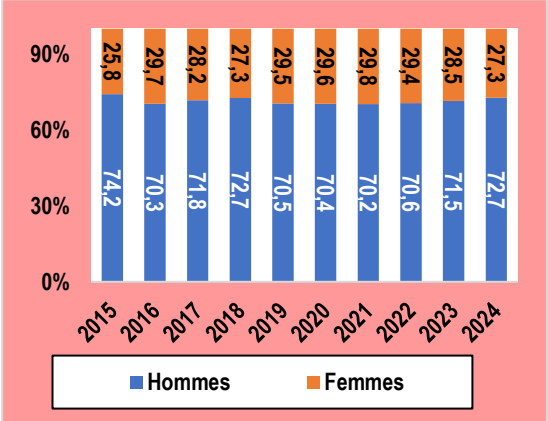
1.1. Des ressources humaines disponibles du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement

POINTS SAILLANTS
• Hausse de 13,4% de l'effectif du personnel entre 2023 et 2024 ; • Faible proportion des femmes : 27,3% de l'effectif du personnel ; • Personnel relativement jeune : 58,6% des agents ont un âge compris entre 20 et 40 ans.
COMMENTAIRE GENERAL
Evolution de l'effectif du personnel : l'effectif du personnel du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement a augmenté de 13,4% en 2024 par rapport à 2023. Sur la période 2015 à 2024, on observe une tendance haussière avec cependant des fluctuations de 2015 à 2019. Les années de 2016 et 2019 ont connu des baisses sensibles de l'effectif du personnel. La baisse considérable en 2016 s'explique par les changements institutionnels qu'a connus le ministère (scission du ministère en charge de l'agriculture et de l'eau). Quant à la baisse de l'année 2019, elle pourrait s'expliquer par une potentielle surestimation de l'effectif de 2018 et les sorties (départ à la retraite, mise à disponibilité, détachement, ...). L'augmentation continue depuis 2020 de l'effectif du personnel s'explique par la mesure spéciale de recrutement dont le sous-secteur a bénéficié de la part du gouvernement sur la période de 2018 à 2022. Par ailleurs, cette hausse est due aux retours des agents en sorties temporaires (disponibilité et détachement). Structure du personnel par catégorie : la répartition par catégorie laisse entrevoir que les agents de catégories A (42,7%) et B (38,3%) regorgent la majorité du personnel, soit 81% de l'effectif total de 2024. Au niveau des emplois spécifiques du sous-secteur, les cadres supérieurs (Ingénieur du Génie Rural (IGR) et Ingénieur des Travaux de Génie Rural (ITGR) représentent 55,9% de l'effectif total. Structure du personnel par sexe : la répartition des effectifs par sexe révèle une prédominance du sexe masculin dans toutes les catégories. En effet, sur 1312 agents en 2024, on dénombre seulement 358 femmes soit 27,3% correspondant à un ratio de masculinité d'une femme pour 2,7 hommes. Ce ratio a connu une légère augmentation de 0,2 point par rapport à l'année précédente. Structure du personnel selon l'âge : la majorité des agents du ministère a un âge compris entre 20 et 40 ans, soit environ 58,6% du personnel. C'est donc un personnel relativement jeune. Seulement, 3,7% de l'effectif total est à moins de cinq (05) ans de faire valoir leur droit à la retraite. Structure du personnel selon l'ancienneté : la proportion du personnel du sous-secteur eau et assainissement ayant une ancienneté de service comprise entre 0 et 5 ans est dominante en 2024 tandis que sur les deux années précédentes c'est celle qui est comprise entre 5 et 10 ans qui est dominante.
Notes méthodologiques
L'année 2018 n'a pas fait l'objet d'analyse en raison du fait que l'effectif du personnel a été probablement surestimé par manque de fichier du personnel au 31 décembre 2018.
Source statistique : Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023

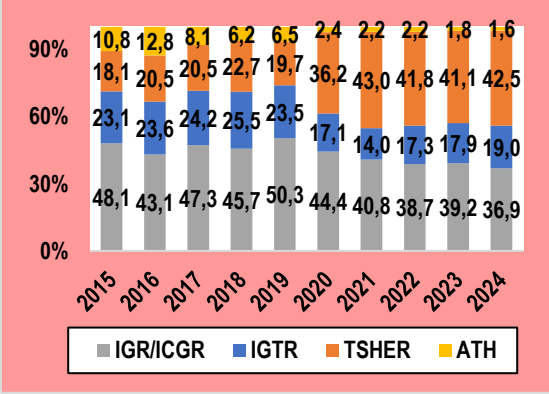
Graphique 1.1 : Evolution de l'effectif du personnel de 2015 à 2024



Graphique 1.2 : Evolution de la structure du personnel selon le sexe de 2015 à 2024 (%)



Graphique 1.3 : Structure du personnel selon les emplois spécifiques de 2015 à 2024 (%)



Graphique 1.4 : Structure du personnel selon l'ancienneté en 2024 (%)

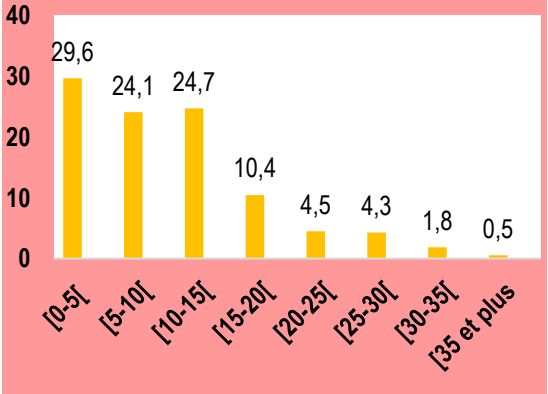


Tableau 1.1 : Evolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2015 à 2024 (%)

Age	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
[20-40[	61,6	69,4	67,4	67,1	65,0	68,2	68,0	63,5	61,3	58,6
[40-55[	26,1	24,7	26,5	26,4	28,1	27,6	27,7	32,0	35,2	37,7
Plus de 55 ans	12,3	5,8	6,1	6,5	6,9	4,2	4,3	4,5	3,5	3,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 1.2 : Evolution de la structure du personnel par catégorie de 2015 à 2024 (%)

Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Catégories A et Assimilés	47,8	47,0	51,4	52,1	46,1	47,3	45,9	44,1	42,6	42,7
Catégories B et Assimilés	29,2	30,9	30,3	29,9	35,5	36,3	39,2	37,0	37,5	38,3
Catégories C et Assimilés	11,6	10,6	8,1	7,7	9,1	7,4	6,3	7,6	6,8	6,7
Catégories D et Assimilés	5,0	4,2	3,0	3,4	2,9	2,7	2,4	3,1	3,0	3,0
Catégories E et Assimilés	6,4	7,2	7,2	6,9	6,3	6,1	6,0	5,8	6,2	5,9
Catégories P	-	-	0,1	-	-	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2
Catégorie I et Assimilés	-	-	-	-	-	-	-	1,9	2,1	2,2
Catégorie II et Assimilés	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,5	0,3
Catégorie III et Assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1.2. Moyens financiers mobilisés du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement

POINTS SAILLANTS

- Une baisse de 16,0% du budget du sous-secteur en 2024 par rapport à celui de 2023 ;
- 82,1% du budget du sous-secteur alloués aux dépenses d'investissement en 2024 ;
- Une hausse de la part du budget transféré aux communes.

COMMENTAIRE GENERAL

Évolution du budget du sous-secteur : les dotations budgétaires ont connu des fluctuations bien marquées sur la période 2015 à 2024 avec une tendance nette à la baisse. En effet, de 2015 à 2024, le taux de croissance annuel moyen est de - 11,9%. L'écart de dotation budgétaire entre 2015 et les autres années est d'au moins 90,2 milliards. Cet écart pourrait s'expliquer par la fusion en 2015 des Ministères en charge de l'agriculture et de l'eau. Les baisses du budget du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement de 2016 et de 2019 seraient dues à la crise sécuritaire et celle de 2021 à la pandémie du Covid19. Cependant, le budget a connu une hausse très significative de plus de 100% en 2020 pour s'établir à 86,5 milliards de FCFA. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'investissement et de fonctionnement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Approvisionnement en Eau potable et Assainissement (PAEA).

La structure du budget est composée essentiellement des dotations d'investissement (plus de 80%) sur la période 2015-2024. Cette situation pourrait s'expliquer par l'appui de l'état aux personnes déplacées internes. En 2024, elles sont suivies respectivement par les charges de personnel (11,1%), les transferts courants (3,7%) et les dépenses de fonctionnement (3,2%).

Le financement de l'Etat est prédominant depuis 2016 dans la structure des investissements. L'année 2017 enregistre la plus forte proportion (89,0%) et celle de 2015 la plus faible (35,6%). De 2021 à 2024, la part des subventions dans les sources de financement est plus importante que celle des prêts.

Le taux d'exécution des dotations d'investissement de l'Etat a évolué en dent de scie sur la période 2015 à 2024 et reste supérieur à 80% à l'exception de 2020 (68,6%).

Transferts de fonds AEPA : La proportion des fonds publics transférés aux collectivités territoriales pour développer les services d'AEPA reste faible sur la période de 2015 à 2024 avec une variabilité inter-annuelle très marquée. Cette proportion en 2024 est de 11,4 % soit une hausse de 10,4 points par rapport à 2023.

Notes méthodologiques

Proportion des fonds publics AEPA transférés : Rapport du total des fonds publics destinés aux projets d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et transférés aux collectivités territoriales, au budget d'investissement du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement.

Les montants élevés des dotations de 2015 s'expliquent par la fusion du ministère avec celui en charge de l'agriculture.

Source statistique

Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024

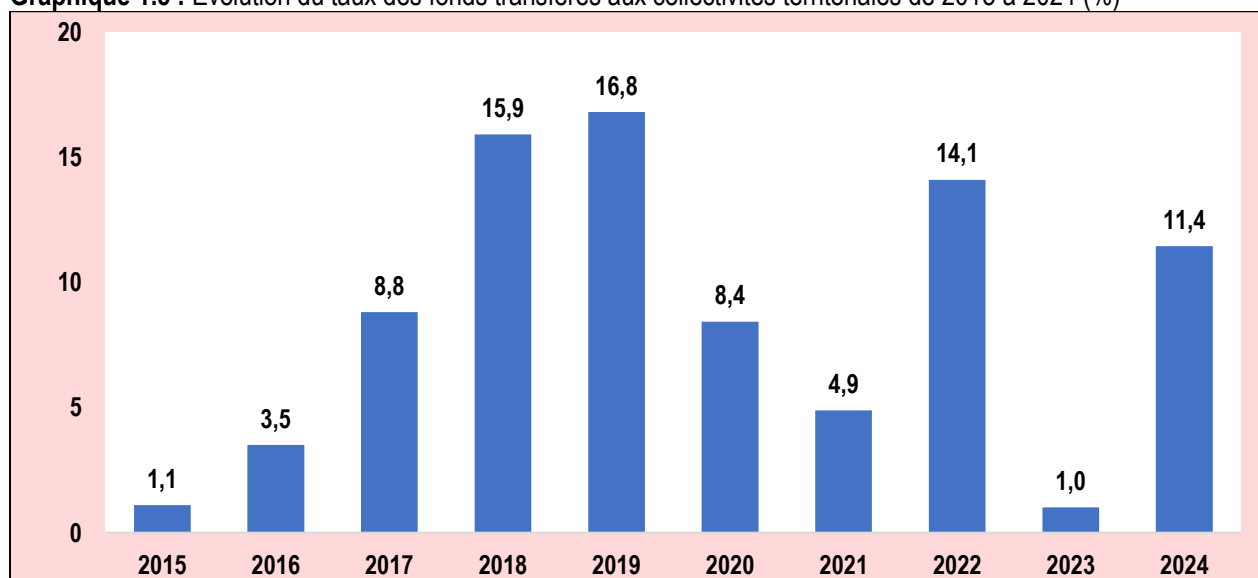
Tableau 1.3 : Evolution des dotations de 2015 à 2024 (en millions de FCFA)

Dotations	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budget du ministère	177 698	39 451	87 478	70 392	42 858	86 467	54 566	62 561	67 326	56 552
Personnel	8 056	-	1 837	2 039	2 165	2 707	2 894	3 048	5 710	6 251
Fonctionnement	1 723	950	574	629	693	9 554	721	1 358	1 620	1 783
Transferts courants	2 507	175	1 035	998	980	4 246	3 193	1 232	1 965	2 081
Investissements exécutés par l'Etat	165 413	38 327	84 032	66 725	39 019	69 961	47 758	56 923	58 031	46 437

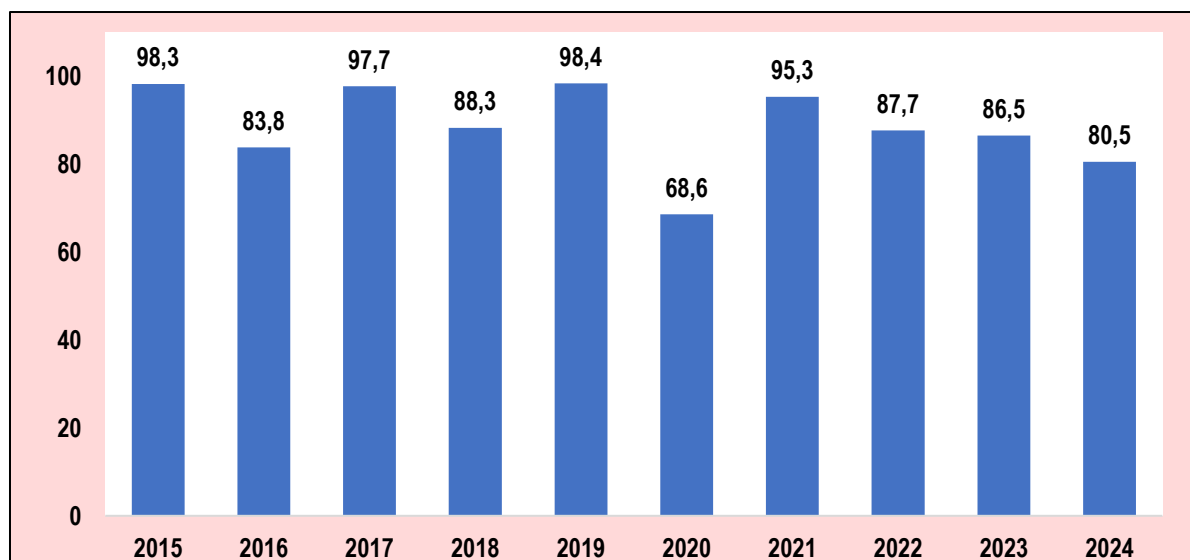
Tableau 1.4 : Evolution des dotations d'investissement de 2015 à 2024 (en millions de FCFA)

Source de financement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation	200 000	38 327	84 032	66 725	39 019	69 961	47 758	56 923	58 031	46 437
Etat	58 818	28 875	74 829	49 636	26 446	58 039	36 792	37 049	26 719	28 425
Subvention	63 613	2 948	1 990	6 019	6 186	4 297	6 833	13 517	19 639	13 204
Prêt	42 981	6 505	7 213	11 070	6 388	7 624	4 133	6 356	11 673	4 807

Graphique 1.5 : Evolution du taux des fonds transférés aux collectivités territoriales de 2015 à 2024 (%)



Graphique 1.6 : Evolution du taux d'exécution des dépenses d'investissement (Base dotation Etat) entre 2015 et 2024



1.3. Autres indicateurs de gouvernance

POINTS SAILLANTS

- 96,8% du PPM exécuté en 2024 ;
- 86,1% du budget de l'AEPA et de la GIRE exécuté localement (Communes et DREAE) ;
- 100% de taux d'exécution du budget d'investissement en milieu urbain.

COMMENTAIRE GENERAL

Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM) : sur la période 2015 à 2024, le taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés du sous-secteur présente une légère tendance à la baisse. Le plus faible taux (87,2%) est observé en 2015 tandis que le plus élevé (100%) est enregistré en 2016. En 2024 le taux a connu une hausse de 7,8 points de pourcentage pour atteindre 96,8%.

Pourcentage du budget AEPA et GIRE exécuté localement : la part du budget allouée à l'AEPA et à la GIRE a été très faible sur la période 2015-2016 où il enregistre sa valeur la plus basse en 2015 (14,3 %). Entre 2016 et 2017 il enregistre une hausse considérable de 61,2 points de pourcentage en passant de 27,1% à 88,3%. Cela s'explique par l'opérationnalisation des programmes budgétaires du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement. En effet jusqu'en 2015 il n'y avait qu'un seul programme dénommé PN-AEPA et en 2016 ce programme s'est subdivisé en cinq (05) programmes budgétaires à savoir PN-AEP, PN-AEUE, PNAH, PN-GIRE et PPS (ex PGEA).

Sur la période 2017-2024, la part du budget allouée à l'AEPA et à la GIRE a évolué faiblement avec un taux de croissance annuel moyen de 0,4 %.

Le budget alloué à l'AEPA et à la GIRE en 2024 a été exécuté à 86,1% par les DREAE, les AE et les Communes contre 91,9% en 2023, soit une baisse de 5,8 points de pourcentage.

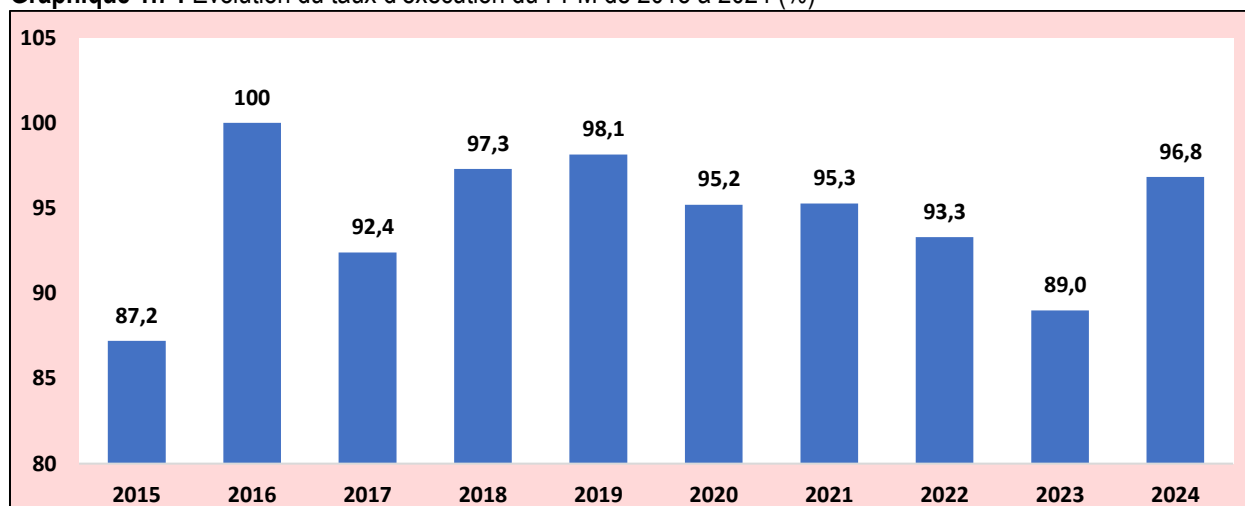
Exécution des budgets d'investissement en milieu urbain : le taux d'exécution du budget d'investissement en milieu urbain est de 100% en 2024 et ce depuis 2021.

Notes méthodologiques

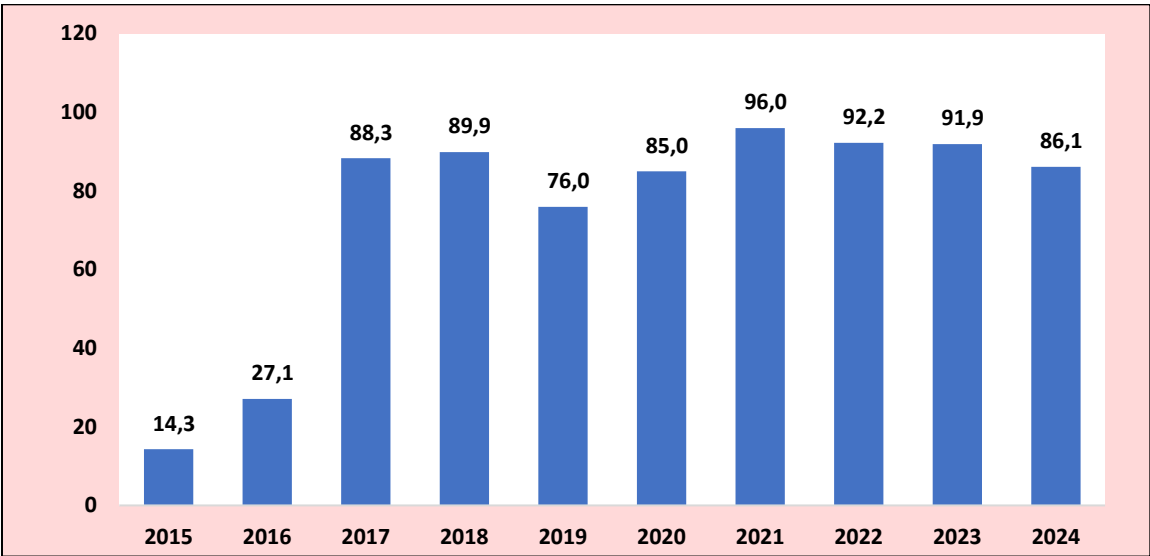
Source statistique

Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024

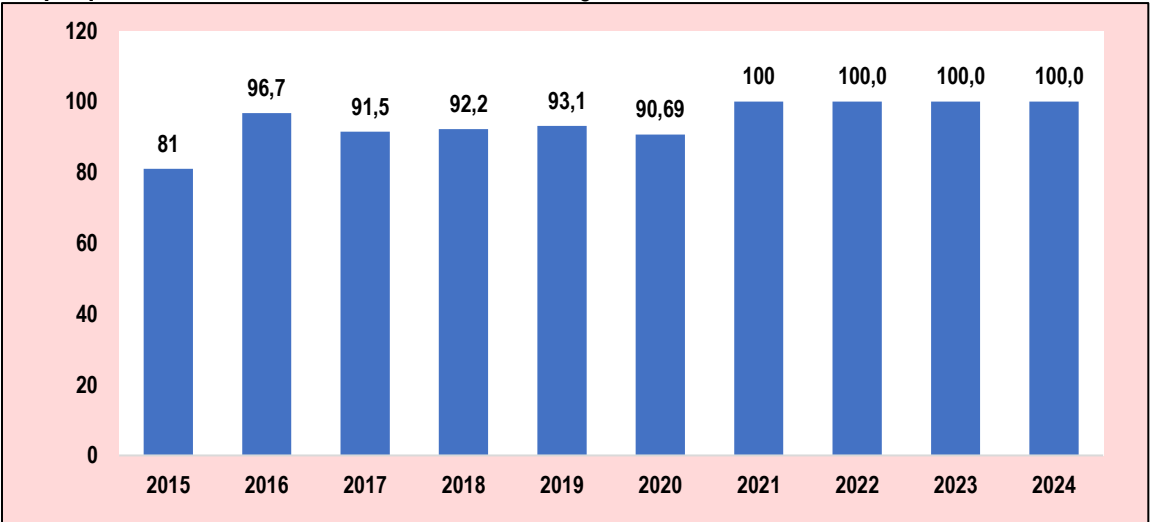
Graphique 1.7 : Evolution du taux d'exécution du PPM de 2015 à 2024 (%)



Graphique 1.8 : Evolution de la part (en %) du budget AEPA et GIRE exécuté localement de 2015 à 2024



Graphique 1.9 : Evolution du taux d'exécution du Budget d'investissement en milieu urbain de 2015 à 2024

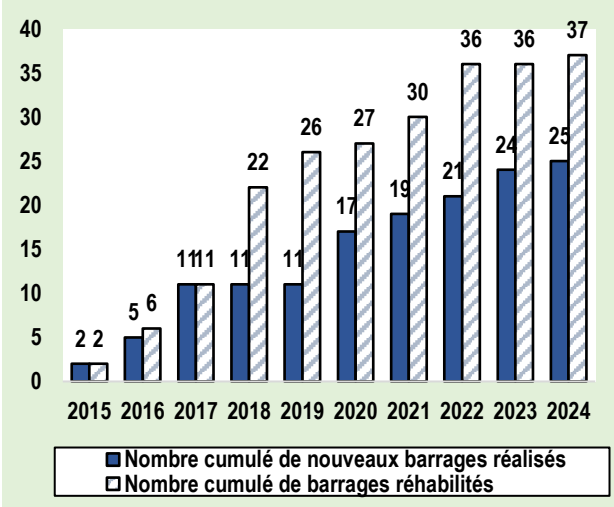


CHAPITRE 2 : AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES ET GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

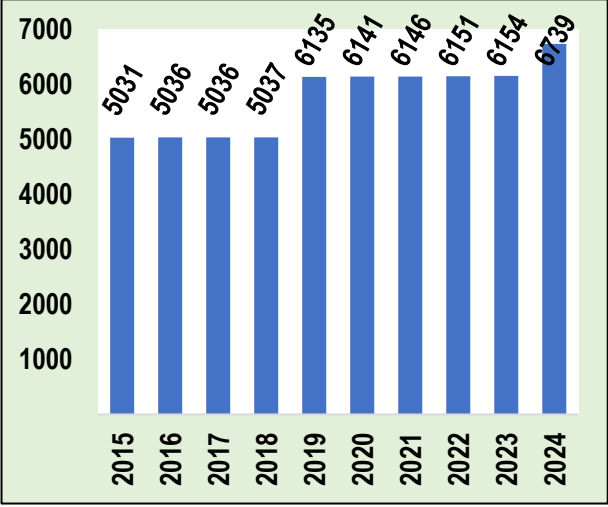
2.1. Aménagements hydrauliques

POINTS SAILLANTS
- Faible évolution de la capacité de stockage en eau de surface ; - Un (01) nouveau barrage réalisé ; - Une diminution du taux de fonctionnalité des barrages.
COMMENTAIRE GENERAL
Réalisations et réhabilitations de retenues d'eau : sur une prévision de deux (02) nouveaux barrages à réaliser, un (01) a été effectivement réceptionné en 2024. Il s'agit du barrage de Dawelgué dans le Centre-Sud, portant à 25 le nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés sur la période 2015-2024. Cette performance est inférieure à celle de 2023 où trois (03) des quatre (04) barrages prévus avaient été réceptionnés. Sur une prévision de trois (03) barrages à réhabiliter en 2024, aucune réhabilitation n'a pu être faite ; cependant un (01) barrage a été réalisé par le Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques. Le nombre cumulé de barrages réhabilités depuis 2015 est de 37. Cette faible évolution du nombre de barrages réalisés ou réhabilités chaque année s'explique entre autres par les ressources allouées faibles, la défaillance des prestataires et la persistance de l'insécurité sur certains sites. Capacité de stockage en eau de surface : la capacité de stockage en eau de surface est passée de 6 153,91 millions de m³ en 2023 à 6 739,17 millions de m³ en 2024 soit une hausse de 9,5%. Cela s'explique par l'inventaire des retenues d'eau réalisé en 2024, ce qui a permis d'évaluer la capacité de stockage en eau de surface. Sur la période 2015-2024, le taux d'accroissement moyen annuel de la capacité de stockage en eau de surface est de 3,3%. De 2018 à 2019 la capacité de stockage en eau de surface a augmenté de 1 098 millions de m³. Cette hausse est liée principalement à la contribution du barrage de Samendéni avec une capacité de 1 050 millions de m³. Taux de fonctionnalité des barrages : le taux de fonctionnalité des barrages est resté stationnaire entre 2022 et 2023 car l'ensemble des travaux de réhabilitation entamés au cours de l'année 2023 devraient s'achever en 2024. Ainsi, sur la période 2015-2024, le taux de fonctionnalité des barrages est passé de 57,2% en 2023 à 57,3% en 2024 sur une prévision de 57,4% (situation de référence de 2015). Pour avoir une nouvelle situation des barrages fonctionnels, un inventaire a été réalisé et validé en 2024. Il ressort de cet inventaire des retenues d'eau un taux de fonctionnalité des barrages de 53,8% en 2024, nouvelle valeur de référence de cet indicateur.
Notes méthodologiques
Proportion de barrages réhabilités : Rapport du nombre de barrages réhabilités sur le total des barrages à réhabiliter ; Capacité de stockage en eau de surface : Somme des volumes des retenues d'eau de surface ; Taux de fonctionnalité des barrages : Rapport du nombre d'ouvrages fonctionnels sur le nombre d'ouvrages total. Un barrage est dit fonctionnel lorsqu'il ne présente pas de dégradations exagérées (rupture de digue ou de déversoir).
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024

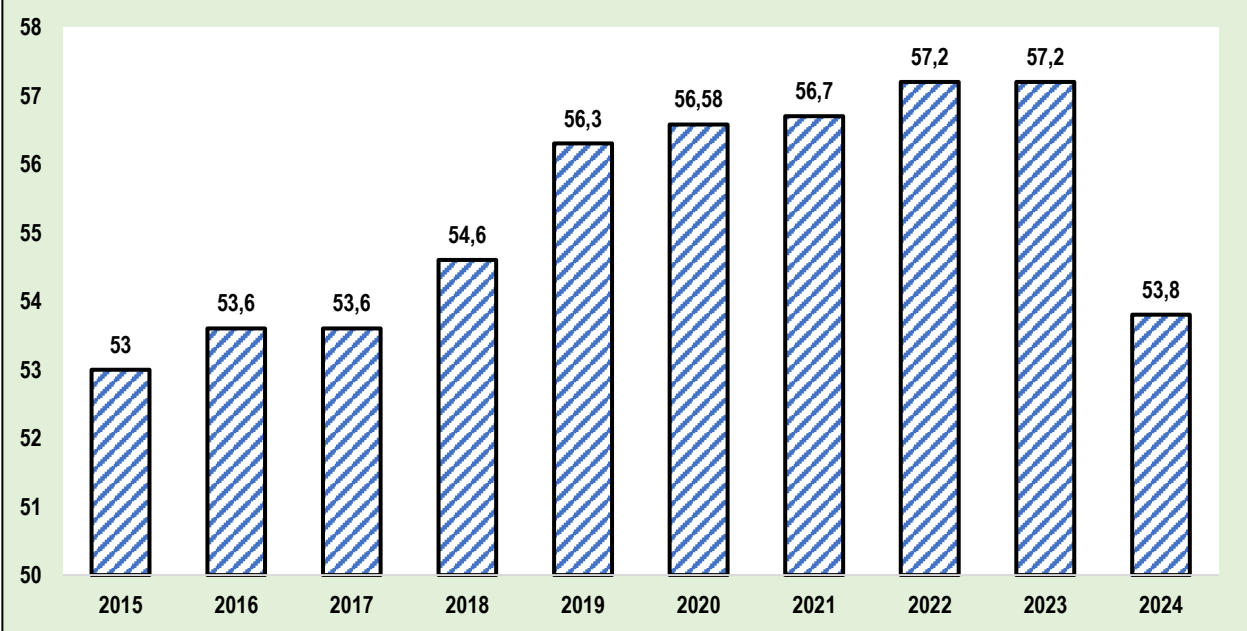
Graphique 2.1 : Evolution du nombre cumulé de barrages réalisés et réhabilités de 2015 à 2024



Graphique 2.2 : Capacité de stockage en eau de surface de 2015 à 2024 (millions de m³)



Graphique 2.3 : Evolution du taux de fonctionnalité des barrages de 2015 à 2024 (%)



2.2. Gestion intégrée des ressources en eau (disponibilité de la ressource en eau)

POINTS SAILLANTS
• Une situation pluviométrique excédentaire observée sur la majeure partie du pays en 2024 par rapport à la normale 1991-2020 ; • Une tendance générale à la baisse du nombre de jours de pluie est observée entre 2023 et 2024 dans la majorité des stations ; • Une hausse significative de l'évaporation de l'eau a été enregistrée dans la majorité des stations météorologiques ; • Diminution des volumes d'eau écoulés dans les stations hydrométriques de Boromo et Ziou, hausse des volumes d'eau écoulés dans les stations de Samendéni et Dapola.
COMMENTAIRE GENERAL
Hauteur de pluie annuelle dans les principales stations (mm) : Comparée à la normale de référence (1991 -2020), les hauteurs de pluie pour l'année 2024 ont été excédentaires dans les stations de Bobo-Dioulasso, Bogandé, Fada N'gourma, Boromo et Ouagadougou Aéroport avec des excédents pluviométriques variant de 45,0 mm à Boromo à 262,4 mm à Bobo-Dioulasso. Par ailleurs, elle a été déficitaire pour les stations de, Pô, Dédougou, Ouahigouya et Gaoua où les déficits pluviométriques varient de 26,5 mm à Dédougou à 190,3 mm à Gaoua. En 2024, les précipitations sont en hausse par rapport à 2023 sur l'ensemble des stations avec des excédents allant de 1 mm à Pô à 242 mm à Bobo à l'exception des stations de Gaoua, Bogandé et Ouahigouya avec des baisses allant de 18 mm à Bogandé à 295 mm à Gaoua. L'indice standardisé de précipitation (SPI) permet de décrire le degré de sécheresse d'une localité. L'analyse du SPI en 2024 révèle que la station de Ouagadougou a connu une situation très humide avec une valeur de 1,97, tandis que celle de Gaoua a été classée modérément sèche avec une valeur de -1,29. Nombre de jours de pluie : L'analyse du nombre de jours de pluie enregistrés en 2024 dans plusieurs stations météorologiques révèle une variabilité allant de 62 jours à Bogandé et Boromo à 85 jours à Bobo-Dioulasso. Comparé à l'année 2023, une tendance générale à la baisse est observée. Parmi les neuf stations disposant de données complètes, six affichent une diminution du nombre de jours de pluie, avec des baisses significatives allant jusqu'à 18 jours à Gaoua. Toutefois, une légère hausse ou une stabilité a été notée à Ouagadougou, Bogandé et Ouahigouya. Évolution de l'évaporation dans les principales stations (mm) : Comparativement à l'année 2023, on constate en 2024 une augmentation de l'évaporation dans six (06) stations. Cette augmentation varie de 33 mm au niveau de la station de Boromo à 306 mm dans celle de Bogandé. Par ailleurs, une baisse de l'évaporation est constatée dans trois (03) stations. Cette baisse varie de 12 mm à Bobo-Dioulasso à et 24 mm à Ouagadougou Aéroport. L'analyse comparative des données d'évaporation annuelle entre 2023 et 2024 révèle une augmentation notable de l'évaporation dans la majorité des stations météorologiques. Sur les neuf (09) stations, six (06) présentent une hausse de l'évaporation en 2024. L'augmentation la plus marquée est observée à Bogandé où l'évaporation a atteint 3 816 mm, contre une valeur de 3 510 mm en 2023 soit une hausse de 306 mm. À l'inverse, seules les stations de Bobo-Dioulasso, Pô et Ouagadougou enregistrent une légère baisse de l'évaporation, estimée respectivement à 12 mm, 20 mm et 24 mm. Cette augmentation observée dans la plupart des stations pourrait s'expliquer par les conditions climatiques exceptionnellement plus chaudes en 2024 sur l'ensemble du pays, favorisant une intensification des pertes en eau par évaporation.

Volume d'eau écoulee par station hydrologique : Par rapport à l'année 2023, on note en 2024 une baisse des écoulements aux stations hydrométriques du Mouhoun à Boromo et du Nazinon à Ziou respectivement de 168,4 millions de m³ et 162,1 millions de m³. Cela pourrait s'expliquer par la baisse des précipitations ou la hausse de l'évaporation ou de l'infiltration dans les bassins versants de ces stations considérées. Par contre les stations du Mouhoun à Samendéni et du Mouhoun à Dapola ont enregistré une hausse des écoulements respectivement de 316,3 millions de m³ et 5 571,6 millions de m³. Cela pourrait s'expliquer par une hausse des précipitations, une baisse de l'évaporation ou de l'infiltration dans les bassins versants de ces stations hydrométriques. De 2016 à 2024, les maxima de volumes d'eau annuels écoulés aux stations de Samendéni et Dapola ont été enregistré en 2024 avec des volumes respectifs de 866,9 millions de m³ et 7 716,0 millions de m³.

Nombre de sources de prélèvement d'eau exploitées par l'ONEA pour la production d'eau : afin de satisfaire les besoins en eau de plus en plus croissants des populations, le nombre de sources de prélèvement est en constante augmentation. Il est passé de 332 en 2015 à 527 en 2024, soit une hausse moyenne annuelle de 5,3%.

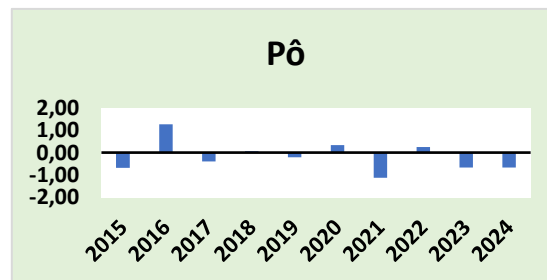
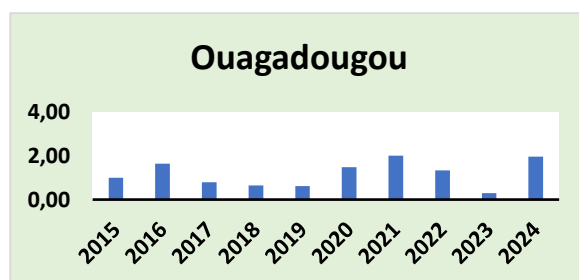
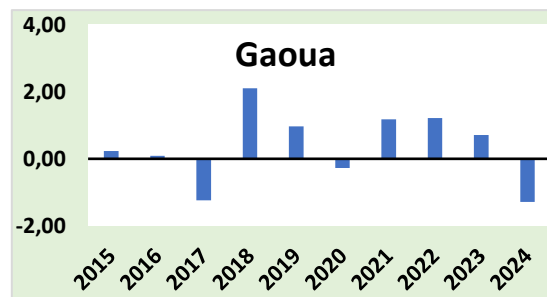
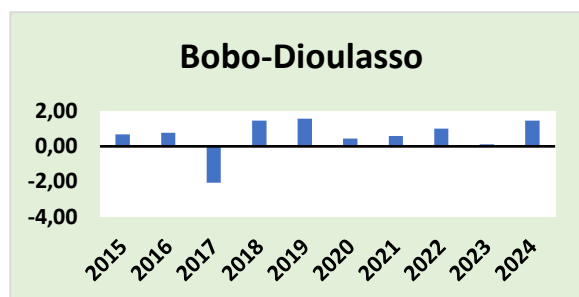
Notes méthodologiques

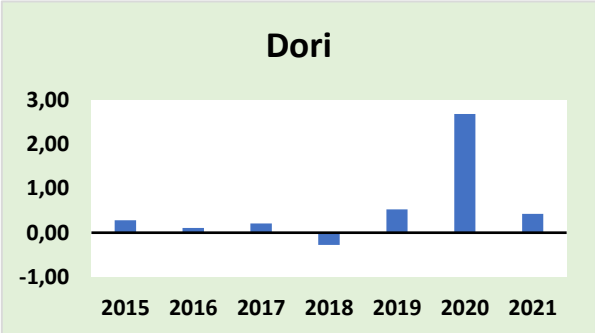
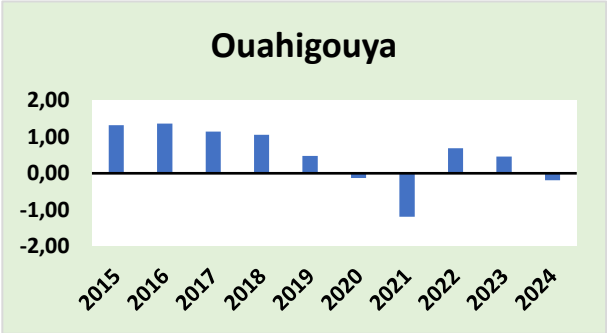
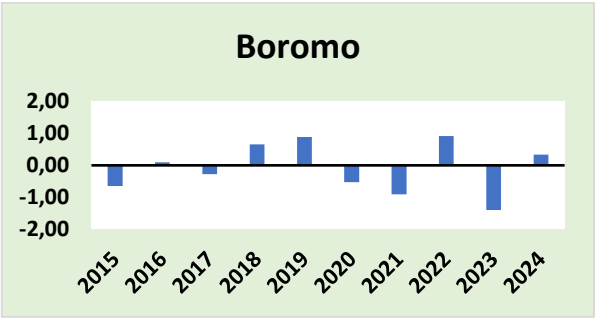
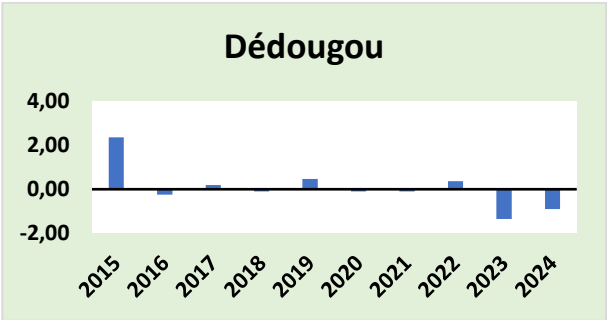
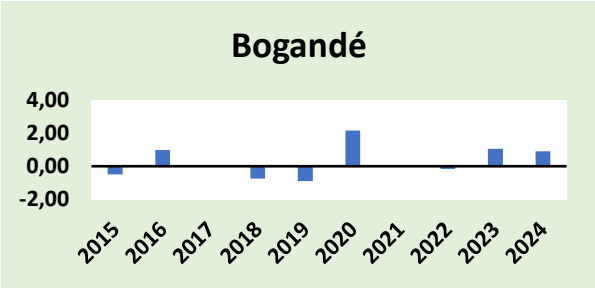
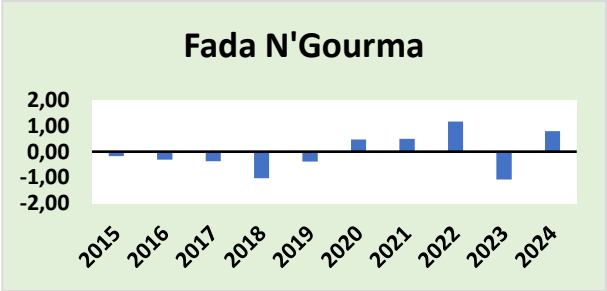
Indice standardisé de pluie : Dans une même localité, l'indice représente la différence entre la hauteur de pluie de l'année et la normale (1991-2020) rapportée à l'écart type de la série de données étudiées ;
Coefficient d'écoulement : Rapport, exprimé en pourcentage, entre la quantité d'eau écoulee et la quantité d'eau précipitée pour un bassin versant donné.

Source statistique

Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024

Graphique 2.4 : Evolution de l'indice standardisé des précipitations dans les principales stations de 2015 à 2024

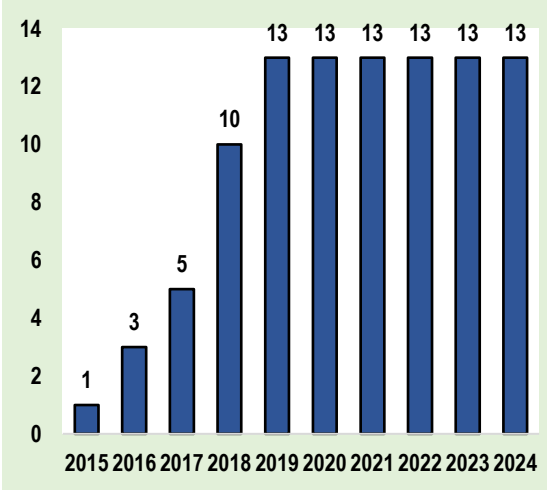




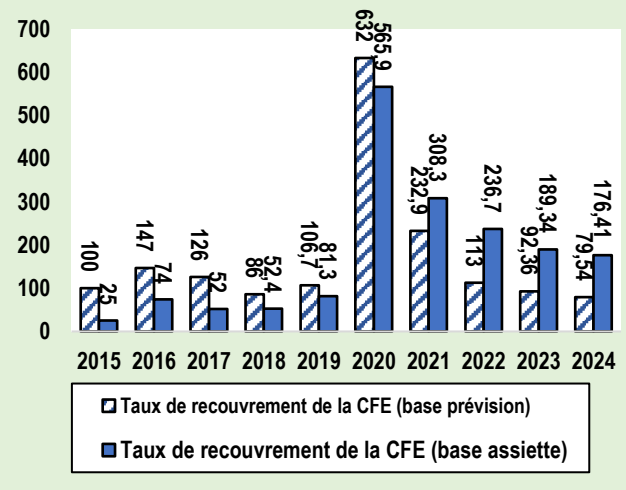
2.3. Gestion intégrée des ressources en eau (protection et conservation de la ressource en eau)

POINTS SAILLANTS
- Tous les 13 services police de l'eau sont fonctionnels depuis 2019 ; - Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges en progression moyenne annuelle de 91% entre 2015 et 2024 ; - Taux de recouvrement de 79,54% de la CFE au cours de l'année 2024.
COMMENTAIRE GENERAL
Services police de l'eau fonctionnels : depuis 2019, les 13 services police de l'eau sont opérationnels. Pour assurer la continuité de leur fonctionnalité, ils ont bénéficié en 2024 d'une subvention d'un montant de deux cents deux millions deux cent quatre mille (202 204 000) FCFA dont 126 millions cent soixante-deux (126 162 000) mille FCFA au titre de la CFE correspondant à 9% du montant de ce dernier. Recouvrement de la CFE : sur une prévision de recouvrement de 4 435,652millions de FCFA en 2024, les Agences de l'Eau ont recouvré 3 528,288 millions de FCFA au 31 décembre 2024, soit un taux de recouvrement de 79,54% (Base prévision). Ce taux de recouvrement de la CFE a été possible grâce à la mise en œuvre de la stratégie de recouvrement élaborée par les différentes agences, aux actions des services police de l'eau. Aussi, des concertations entre le ministère en charge de l'eau, celui des finances et les sociétés minières ont permis l'apurement des passifs de ces dernières. Protection des ressources en Eau : la proportion des retenues d'eau de surface dont les berges ont été protégées est passée de 25% en 2023 à 26% en 2024. Elle a consisté en la réalisation de 45 km de diguettes filtrantes, la délimitation de 40,5 km de bande de servitude, l'arrachage de plantes aquatiques envahissantes sur une superficie de 81,5 ha sur sept (07) plans d'eau, la récupération de 145 ha de terres dégradées, le reboisement par la ré végétalisation des berges avec 36 850 arbres.
Notes méthodologiques
Service police de l'eau : la Police de l'Eau a été créée par décret en juillet 2008, en application de la loi de 2001 sur la gestion de l'eau. Elle est définie comme moyen de coordination des actions entreprises par les services chargés de la prévention, du contrôle et de la répression dans la mise en œuvre de la législation en matière d'eau. Service police de l'eau fonctionnel : un service police de l'eau est dit fonctionnel si ses agents sont assermentés, installés, mènent des activités de sensibilisation sur le respect de la réglementation, font des constats sur le terrain et établissent des rapports.
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024

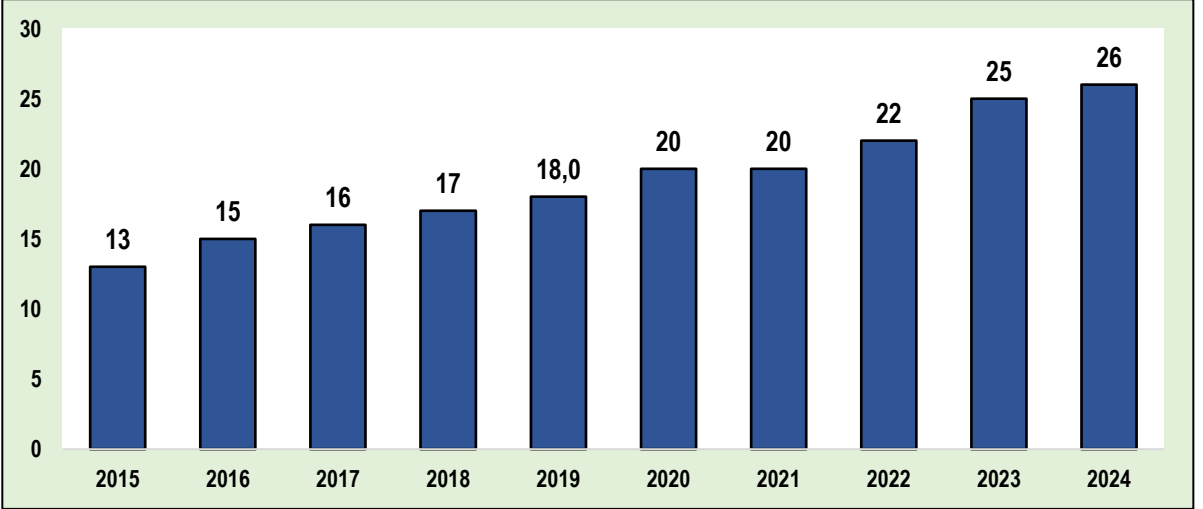
Graphique 2.5 : Nombre cumulé de services de police de l'eau fonctionnels de 2015 à 2024



Graphique 2.6 : Evolution des taux de recouvrement de la CFE de 2015 à 2024



Graphique 2.7 : Evolution de la proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges de 2015 à 2024 (%).

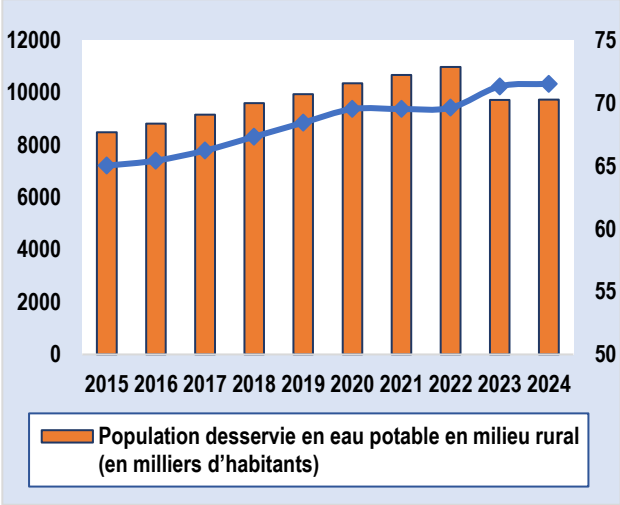


CHAPITRE 3 : EAU POTABLE

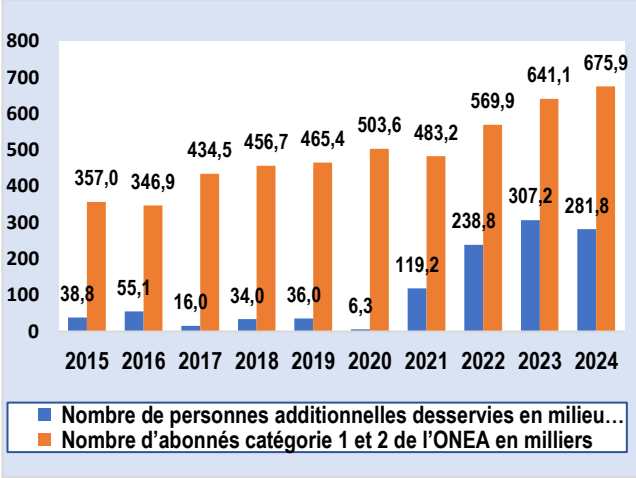
3.1. Accès à l'eau potable

POINTS SAILLANTS
• Hausse de 0,2 points de pourcentage du taux d'accès national à l'eau potable ; • Baisse considérable du nombre de villages sans accès à l'eau potable.
COMMENTAIRE GENERAL
Le taux d'accès aux services d'eau potable est de 78,6% au niveau national en 2024, soit une amélioration de 0,2 point par rapport à celui de 2023. Sur la période 2015-2024, il enregistre une tendance haussière avec une relative stagnation de 2021 à 2022. Cette situation est fortement liée à (i) la détérioration de la situation sécuritaire dans certaines localités empêchant à la fois les investissements et limitant la collecte actualisée des données, (ii) la prise en compte des données du dernier recensement général de la population (RGPH 2019) qui a permis d'ajuster les estimations précédentes, (iii) la mise en œuvre progressive de l'approche « service » dans les projets d'AEP visant à renforcer et pérenniser les infrastructures d'accès à l'eau potable. Le taux de croissance annuel moyen du taux d'accès à l'eau potable au niveau national est environ de 1% sur la période sous revue. A ce rythme de croissance, le taux d'accès à l'eau potable à l'horizon 2030, serait de 83,4%. Ce qui est loin de la cible fixée par les ODD en 2030. Ce taux présente également une disparité selon le milieu de résidence. En 2024, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est de 71,5 contre 91,8% en milieu urbain. Ces efforts en milieu rural ont permis de desservir au cours de l'année 2024 au total 9 719 171 personnes sur une population de 13 592 060 personnes. Le taux d'accès le plus élevé est enregistré dans la région du Centre (97,5%) et le plus faible dans la région de l'Est (54,6%). Par ailleurs, la proportion de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% est passé de 28,5% en 2023 à 29,6% en 2024. Le nombre de village sans accès à l'eau potable en milieu rural, a légèrement augmenté. Il est passé de 48 en 2023 à 50 en 2024. Cela est dû en partie à la création de plus de 200 nouveaux villages (selon le RGPH 2019) qui en majorité étaient des quartiers non desservis de villages desservis et au défis sécuritaire qui entrave la réalisation d'activités de maintenance et de réalisation des ouvrages d'AEP dans certaines localités. Quant au taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain, il a connu une légère hausse sur la période sous revue. Ce taux présente des disparités entre les régions. Il varie de 52% dans la région du Sahel en 2024 à 100% dans les régions du Centre, des Cascades et du Centre Sud. Nombre de personnes additionnelles desservies en milieu urbain : Le nombre de personnes additionnelles desservies est passé de 235 368 en 2023 à 281 830 en 2024 soit une hausse de 19,5%.
Notes méthodologiques
Nombre de personnes additionnelles desservies : il s'agit du nombre supplémentaire de personnes desservies en eau potable en zone péri-urbaine.
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024

Graphique 3.1 : Taux d'accès à l'eau potable et population desservie en milieu rural de 2015 à 2024



Graphique 3.2 : Nombre d'abonnés de catégorie 1 et 2 de l'ONEA et population additionnelle desservie en milieu urbain de 2015 à 2024



Graphique 3.3 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable par milieu de résidence de 2015 à 2024 (%)

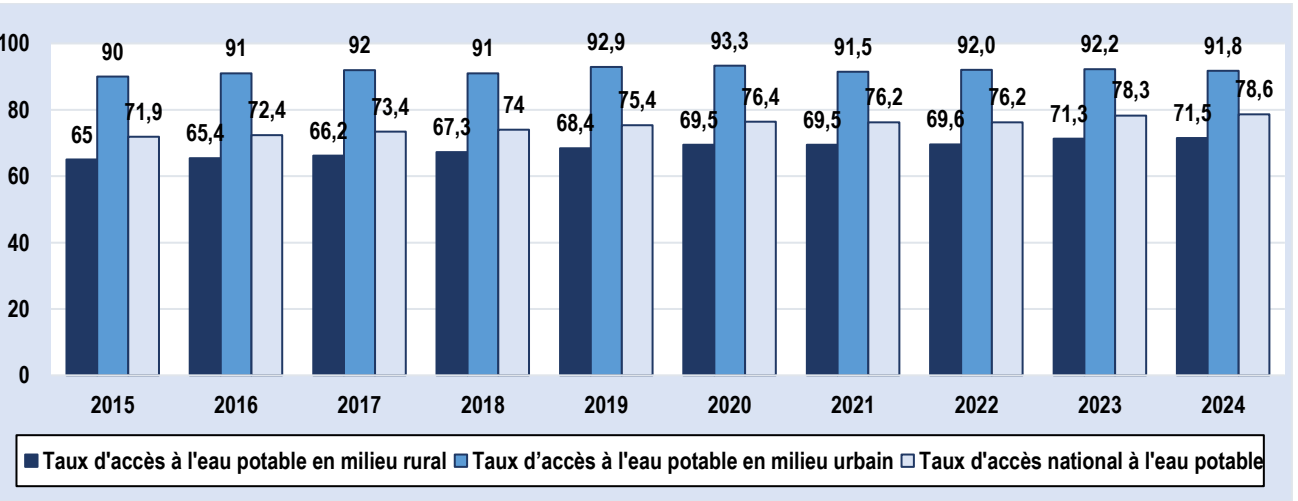


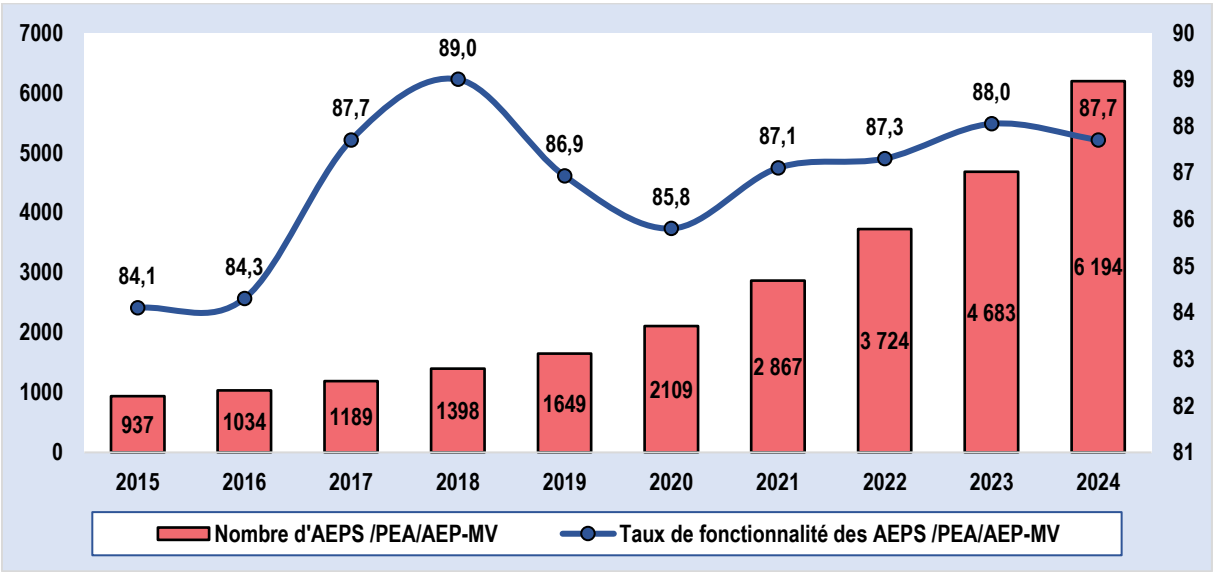
Tableau 3.1 : Evolution de la population desservie, du nombre de villages sans accès à l'eau potable et du nombre de communes à taux d'accès inférieur à la moyenne nationale

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population desservie en eau potable en milieu rural (en milliers d'habitants)	8 469,6	8 809,0	9 149 ,1	9 580 ,6	9 928,0	10 337,0	10 655,0	10 959,0	9 707,0	9 719,2
Nombre de villages sans accès à l'eau potable	360,0	275,0	196,0	89,0	69,0	55,0	61,0	62,0	48,0	50,0
Proportion de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% année N	41,0	40,5	39,6	32,2	30,5	28,8	27,9	28,6	28,5	30,0

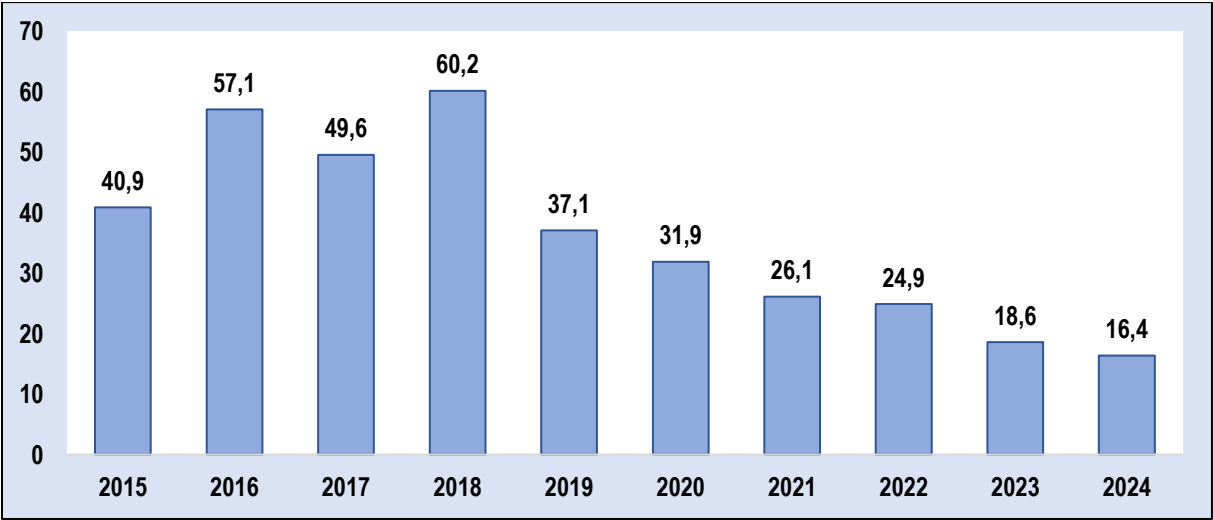
3.2. Situation des ouvrages AEP en milieu rural (1/2)

POINTS SAILLANTS
• 1 511 nouveaux AEPS/PEA/AEP-MV ; • Baisse du taux de fonctionnalité des AEPS/PEA/AEP-MV ; • Constante baisse de la délégation du service public en matière d'eau potable depuis 2018.
COMMENTAIRE GENERAL
Nombre d'AEPS/PEA/AEP-MV en milieu rural : le nombre total d'AEPS/PEA/AEP-MV connaît une augmentation continue, passant de 937 en 2015 à 6194 en 2024. Son rythme de croissance moyen annuel est de 23,3 % sur la période sous revue. Taux de fonctionnalité des AEPS/PEA/AEP-MV : il enregistre une hausse tendancielle depuis 2015 avec une croissance annuelle moyenne de 0,5%. Cette hausse résulte de l'accroissement des AEPS/PEA, de l'amélioration du système de gestion et la maintenance préventive des ouvrages. Les régions où le parc est bien entretenu sont le Centre (98,8%), le Centre-Sud (96,4%), le Sud-Ouest (95,9%) et le Centre-Nord (93,5%). Le taux de fonctionnalité a baissé de 0,3 point de pourcentage entre 2023 et 2024 passant de 88,0% à 87,7%. Bien que cette baisse ait été constatée sur cette période, le nombre d'AEPS/PEA a augmenté de 1511. Cela pourrait s'expliquer par des problèmes d'entretien, de maintenance ou usures des infrastructures existantes. Proportion d'AEPS/PEA/AEP-MV gérés par délégation : la délégation du service public en matière d'eau potable enregistre un niveau de mise en œuvre à la baisse sur la période 2015-2024. Après avoir atteint 60,2% en 2018, la proportion d'AEPS/PEA/AEP-MV gérés par délégation enregistre une baisse continue et se situe à 16,4% en 2024 contre 18,6% en 2023 ; soit une baisse globale de 2,2 points de pourcentage. Cette baisse s'explique par la réticence de certaines communes à mettre en délégation de gestion leurs systèmes. Aussi un grand nombre de contrats sont arrivés à échéance et nécessitent un renouvellement. Il est également constaté que plusieurs PEA ne sont pas gérés par un délégataire. Ainsi tous les acteurs concernés doivent impérativement fournir des efforts pour rétablir la confiance entre les maîtres d'ouvrages et les délégataires afin de relever le taux de délégation qui décroît au fil du temps.
Notes méthodologiques
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024

Graphique 3.4 : Evolution du nombre d'AEPS/PEA de 2015 à 2024



Graphique 3.5 : Proportion des AEPS gérées par délégation de 2015 à 2024 (%)



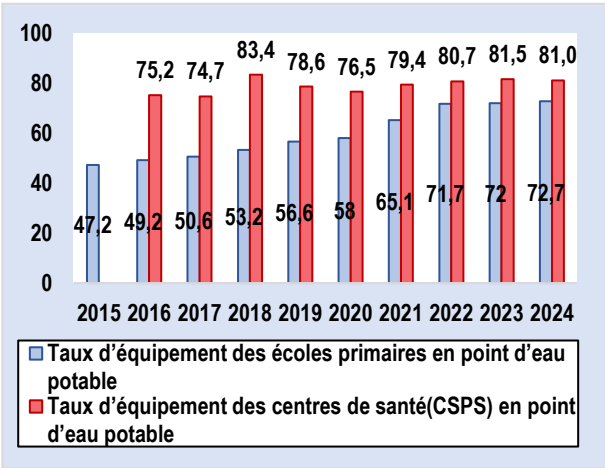
3.3. Situation des ouvrages AEP en milieu rural (2/2)

POINTS SAILLANTS
• Baisse du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompe ; • Une croissance annuelle moyenne de 4,9% du nombre d'écoles dotées d'un point d'eau potable.
COMMENTAIRE GENERAL
Points d'eau modernes (PEM) équipés de pompe : le nombre de PEM équipés de pompe enregistre une tendance à la hausse sur la période sous revue. Le taux de croissance annuel a connu des fluctuations sur la période sous revue, passant de 3,8% en 2015 à 5,4% en 2018 avant de connaître une baisse importante en 2019. A partir de 2020, il a connu une baisse continue jusqu'à 2024, passant respectivement de 5,9% à 2,5%. Entre 2023 et 2024, le taux de croissance annuel de PEM équipés de pompe fonctionnels a baissé de 0,8 point de pourcentage. Cependant, cela n'a pas permis une amélioration du taux de fonctionnalité qui connaît une baisse de 0,3 point de pourcentage due à une augmentation significative du nombre de PEM en panne de 7204. Le taux de fonctionnalité est resté sensiblement constant depuis 2015. Cependant, de 2016 à 2020, on enregistre une hausse du taux de fonctionnalité de PEM suivi d'une baisse de 2020 à 2024. Cela pourrait s'expliquer par l'augmentation du nombre de PEM en panne et l'orientation vers l'approche service. Nombre de bornes fontaines (BF) fonctionnelles : le nombre de bornes fontaines fonctionnelles a légèrement augmenté sur la période 2015-2024 avec un taux de croissance annuel moyen de 0,3%. Taux d'équipement des écoles primaires et des centres de santé en point d'eau potable : La proportion d'écoles primaires dotées de systèmes homologués d'approvisionnement en eau potable est restée moyenne sur la période 2015-2024. Elle est passée de 47,2% en 2015 à 72,7% en 2024, soit une croissance annuelle moyenne de 4,9%. A ce rythme de croissance, le taux d'équipement des écoles pourrait atteindre sa cible de 100% à l'horizon 2030. Pour ce qui est de la proportion des CSPS dotés de systèmes homologués d'approvisionnement en eau potable, elle enregistre une hausse de 0,5 points de pourcentage en 2024 après avoir connu une baisse importante entre 2018 et 2020.
Notes méthodologiques
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024.

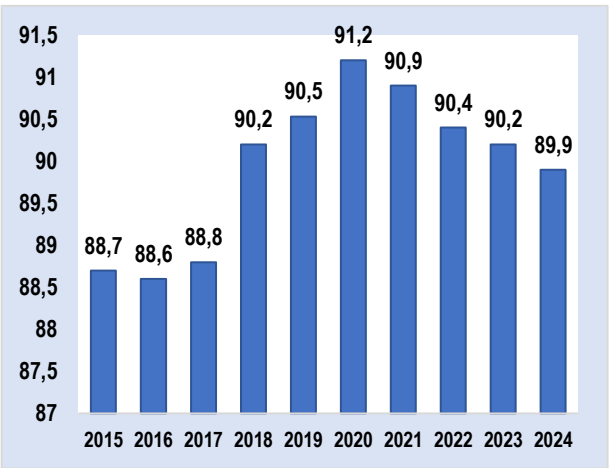
Tableau 3.2 : Nombre d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable de 2015 à 2024

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Forages équipés de pompe	48 340	50 171	52 804	55 663	57 670	61 050	63 970	66 424	68 638	70 363
Puits modernes permanents	8 258	8 052	7 980	7 929	7 878	7 864	7 759	7 839	7 813	7 780
Puits modernes équipés de Pompe	359	401	431	455	470	508	626	626	646	651
Point d'eau moderne (PEM) équipé de pompe	48 699	50 572	53 235	56 118	58 140	61 558	64 596	67 050	69 284	71 014
Bornes fontaines fonctionnelles	3 596	3 930	3 817	4 242	4 419	4 963	5 836	6 845	7 911	9 202

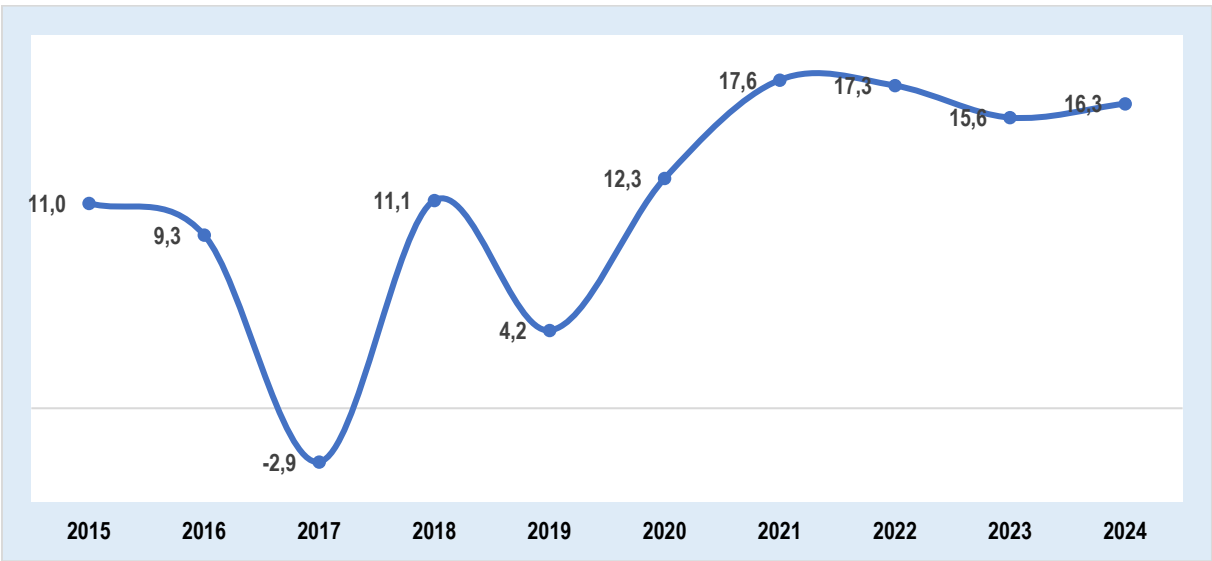
Graphique 3.6 : Taux d'équipement des centres de santé et des écoles primaires en point d'eau potable en milieu rural de 2015 à 2024 (%)



Graphique 3.7 : Taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompe en milieu rural de 2015 à 2024 (%)



Graphique 3.8 : Evolution du taux de croissance annuel du nombre de bornes fontaines en milieu rural de 2015 à 2024 (%)



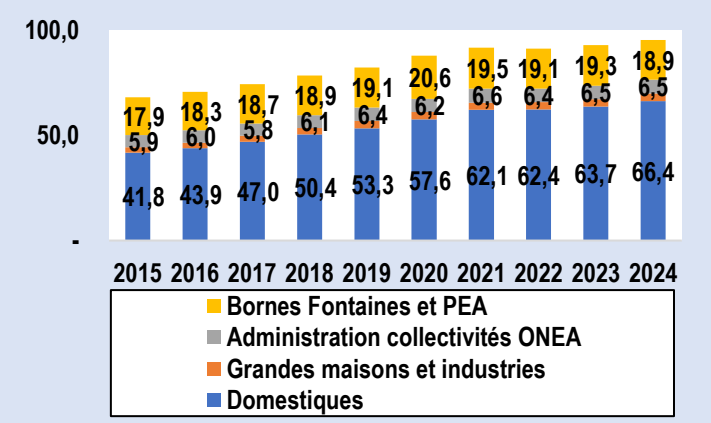
3.4. Situation de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain

POINTS SAILLANTS
• 91,8% de personnes en milieu urbain ont un accès à l'eau potable ; • Une croissance annuelle moyenne de 0,2% de la consommation des ménages entre 2015 et 2024 ; • Qualité physico-chimique et bactériologique en 2024 supérieures respectivement à 95,6% et 99,9%.
COMMENTAIRE GENERAL
Nombre d'ouvrages de mobilisation des ressources en eau : le nombre d'ouvrages de mobilisation des eaux souterraines exploités par l'ONEA enregistre une tendance croissante sur les dix dernières années passant de 345 en 2015 à 514 en 2024, soit un taux de croissance annuel moyen de 4,5%. Il est plus élevé en 2024 comparativement aux autres années de la période sous revue. Quant au nombre d'ouvrages d'eau de surface exploités par l'ONEA, la croissance est assez faible sur la même période. En effet, leur nombre est passé de 15 en 2016 à 14 en 2020, remonté en 2021 (16) et passé à 13 de 2022 à 2024. Toutefois, le volume d'eau de surface exhauré représente plus de 70% du volume total des eaux exhaurées. En 2024, le pourcentage des eaux de surface exhaurées a augmenté de 2,5 points de pourcentage passant de 73,5% en 2023 à 76% en 2024. Nombre d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable : le nombre d'ouvrages d'AEP a augmenté sur la période 2015-2024. En effet, les interventions de l'ONEA ont permis d'augmenter le nombre de bornes fontaines de 3886 en 2015 à 5314 en 2024, soit une croissance annuelle moyenne de 3,5%. De même, la longueur totale du réseau de desserte en eau potable est passée de 9 075 km en 2015 à 11 966,3 km sur la même période. Malgré ces efforts, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain a enregistré une baisse de 0,5 point de pourcentage en 2024 par rapport à l'année 2023 (92,2%). Cela pourrait s'expliquer principalement par la création du nouveau centre de Béguédo dont le nombre de branchement est faible par rapport à la population de cette zone. Volume d'eau produit par l'ONEA : le volume d'eau produit par l'ONEA a connu une croissance continue sur la période sous revue passant de 83,8 millions de m³ en 2015 à 137,2 millions de m³ en 2024, soit une croissance annuelle moyenne de 5,6%. Cette performance de l'ONEA est imputable en partie à l'amélioration de sa capacité de production qui a connu une hausse de 3,6% entre 2015 et 2024. Le volume d'eau produit représente 96,3% de la capacité de production en 2024 contre 77,6% en 2023. La direction régionale de Ouagadougou (DRO) a, elle seule, produit 66% des eaux de l'ONEA en 2024. Volume d'eau consommé par catégorie d'abonnés : la consommation d'eau a connu une hausse continue sur la période 2015-2024 sauf en 2022 où elle a diminué de 0,4 million de m³. Son taux de croissance annuel moyen est de 3,6% sur la période sous revue. Cependant, il existe une disparité entre les types de consommateurs. En effet, sur la période de 2015-2024, la consommation des ménages croît en moyenne de 5,3% par an contre 4,1% pour les grandes maisons et industries, 1% pour les Administrations/collectivités et 0,6% pour les Bornes Fontaines et PEA. Conformité physico-chimique et bactériologique : au cours de la période sous revue, la qualité de l'eau fournie par l'ONEA est restée satisfaisante tant sur le plan physico-chimique que bactériologique. En effet, le taux de conformité bactériologique est resté supérieur à 99% en 2024. Quant au taux de conformité physico-chimique, il enregistre une tendance à la baisse avec des fluctuations. Il est passé de 97,4% en 2015 à 95,6% en 2024. Depuis 2018, ce taux est inférieur au taux de conformité fixé comme objectif dans le contrat-plan de l'ONEA-Etat (98%). Cette tendance baissière s'explique par des perturbations enregistrées au niveau de certaines stations de traitement, le sabotage des installations dans certaines localités qui n'ont pas permis le fonctionnement des postes de chloration, les casses des conduites liées aux travaux des voiries et aux difficultés liées à la réalisation exhaustive des analyses dans les centres confrontés aux problèmes d'insécurité.
Notes méthodologiques
Capacité de production de l'ONEA par an : il s'agit d'une estimation de la capacité totale de production en multipliant la capacité de production journalière par le nombre de jours de l'année (365 ou 366).
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024.

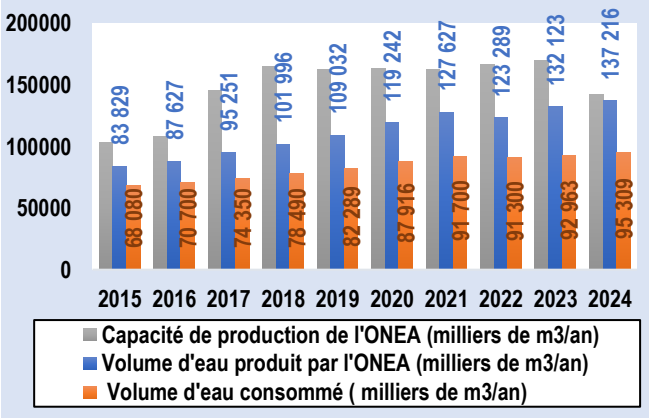
Tableau 3.3 : Evolution des indicateurs clés de l'ONEA

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'ouvrages d'Eau souterraine exploités	345	407	392	439	476	473	465	465	480	514
Nombre d'ouvrages d'Eau de surface exploités	15	15	14	14	14	14	16	13	13	13
Volume d'Eau souterraine exhauré (million de m³)	25,15	26,56	29,32	32,21	32,6	33,30	33,75	35,84	35,32	35,00
Volume d'Eau de surface exhauré (million de m³)	62,4	65,6	73,4	75,2	81,7	91,83	100,02	103,08	97,82	110,58
Capacité de production de l'ONEA (m³/j)	284 064	295 649	398 233	452 932	444 917	446 282	446 102	455 887	466 268	389 319
Volume d'eau produit par l'ONEA (milliers de m3)	83 829	87 627	95 251	101 996	109 032	119 242	127 627	123 289	132 123	137 216
Longueur du réseau de distribution de l'ONEA (Km)	9 075,0	9 372,0	9 460,0	9 607,0	10 221,2	10 729,2	11 123,6	11 674,0	11 799,5	11 966,3
Nombre de bornes fontaines	3 886	4 119	4 341	4 387	4 354	4 521	4 700	4 797	5 234	5 314
Nombre de bornes fontaines actives/fonctionnelles	3 275	3 481	3 534	3 241	3 304	3 382	3 407	3 510	3 208	3 369

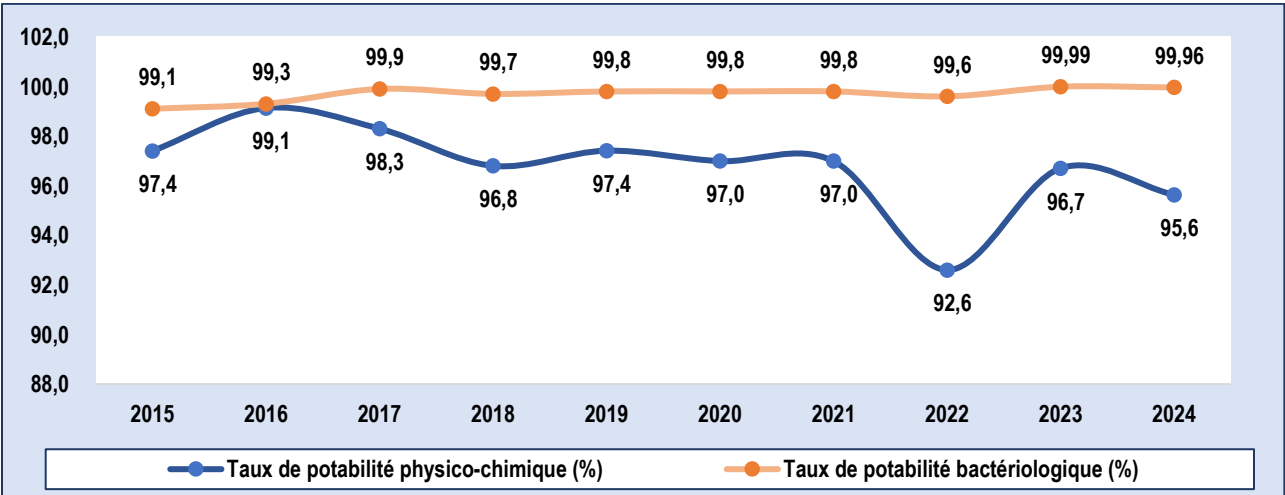
Graphique 3.9 : Volume d'eau consommée par catégorie d'abonnés (millions de m³) de 2015 à 2024



Graphique 3.10 : Volume d'eau produit par l'ONEA et volume d'eau total consommée de 2015 à 2024



Graphique 3.11 : Qualité de l'eau fournie par l'ONEA de 2015 à 2024



CHAPITRE 4 : ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

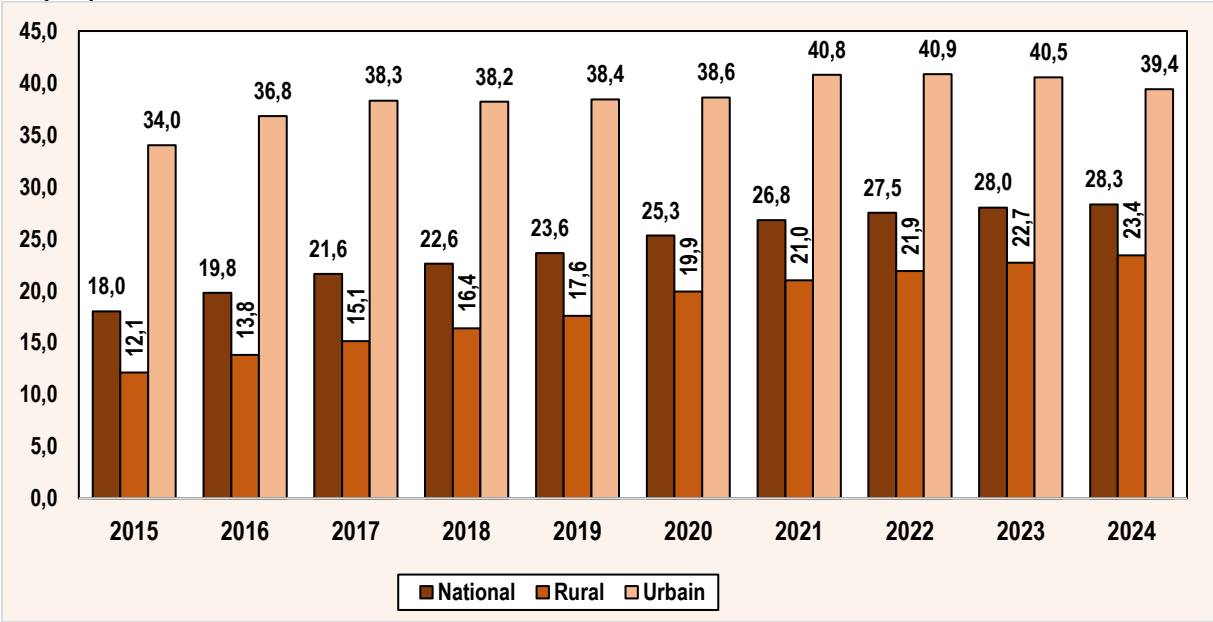
4.1. Accès à l’assainissement et changement de comportement

POINTS SAILLANTS
• En 2024, sur 8909 villages 130 villages ont été certifiés FDAL ; • Augmentation continue du taux d'accès à l'assainissement en milieu rural ; • Baisse du taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain.
COMMENTAIRE GENERAL
Fin de la défécation à l’air libre (FDAL) : la mise en œuvre de l’ATPC depuis 2016 a permis de déclencher 3764 villages, de déclarer 1290 et de certifier 639, soit un taux de certification de 7,1%. En 2024, sur 8909 villages, seulement 130 ont été certifiés FDAL soit un nombre cumulé de 639. L’accès à l’assainissement : le taux d’accès à l’assainissement au niveau national est passé de 18% en 2015 à 28,3% en 2024, soit une progression moyenne annuelle de 5,1%. Entre 2015 et 2024, il est passé de 12,1% à 23,4% en milieu rural et de 34% à 39,4% en milieu urbain, soit des hausses respectives de 11,3 et 5,4 points de pourcentage. En 2024, on note des disparités régionales du taux d'accès à l’assainissement. En effet, le taux le plus faible est enregistré à l'Est (19,1%) et le plus élevé au Centre (44,7%). Cinq (05) régions (Boucle du Mouhoun, Centre, Hauts-Bassins, Centre-Ouest et Centre-Sud) présentent des taux supérieurs au taux national. En 2024, neuf (09) régions ont connu une faible hausse de leur taux d'accès. La plus forte progression se situe dans la région du Centre-Ouest (2,6 points de pourcentage). Cependant deux (02) régions ont connu une baisse de leur taux. Il s'agit de la région du Centre et des Hauts-Bassins. La plus forte baisse est constatée dans la région du Centre (1,7 point de pourcentage). En matière de réalisation de latrines, 28 102 latrines en 2024 (22 403 en milieu rural et 5 699 en milieu urbain) contre 29 167 latrines en 2023 (22 104 en milieu rural et 7 063 en milieu urbain) ont été réalisées, soit une baisse de 3 ,67 % entre les deux (02) années.
Notes méthodologiques
Source statistique
Annuaire statistique de l’Eau et de l’Assainissement, 2024.

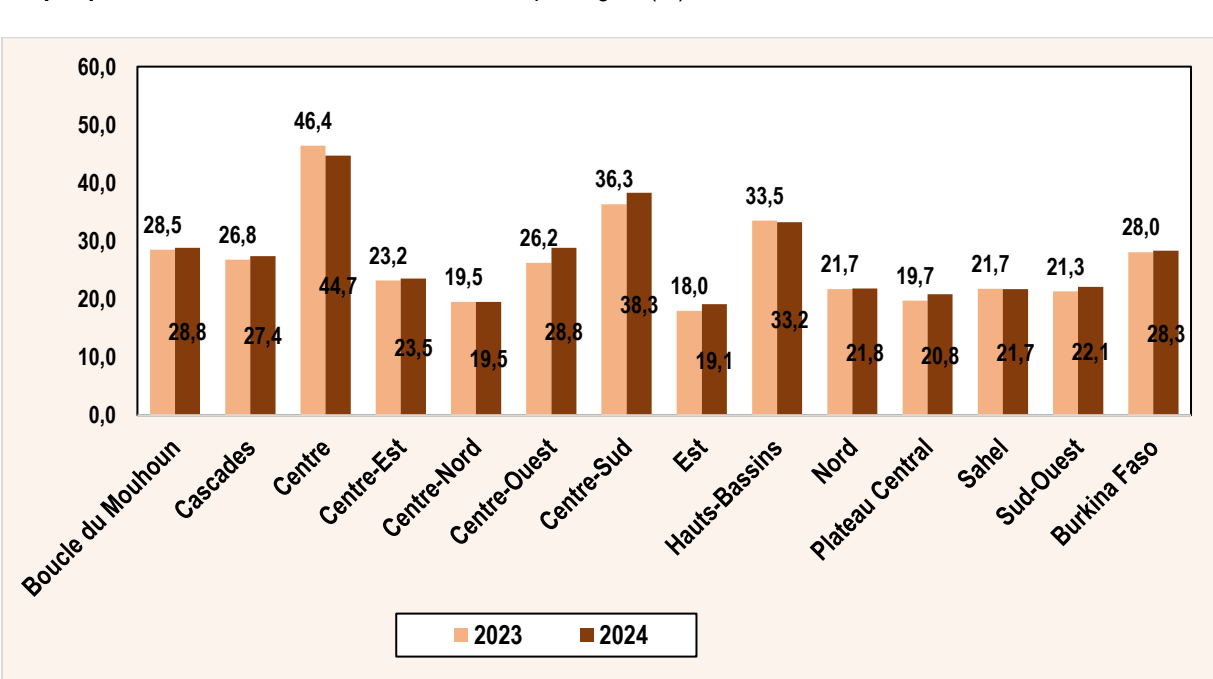
Tableau 4.1 : Nombre de villages ayant éradiqué la défécation à l’air libre en milieu rural

Niveau	Nombre cumulé en 2022	Proportion en 2022 (%)	Nombre cumulé en 2023	Proportion en 2023 (%)	Nombre cumulé en 2024	Proportion en 2024 (%)
Villages déclenchés	3172	-	3381	-	3764	-
Villages déclarés FDAL	763	8,6	992	11,1	1290	14,4
Villages certifiés FDAL	421	4,7	517	5,8	639	7,1

Graphique 4.1 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement de 2015 à 2024



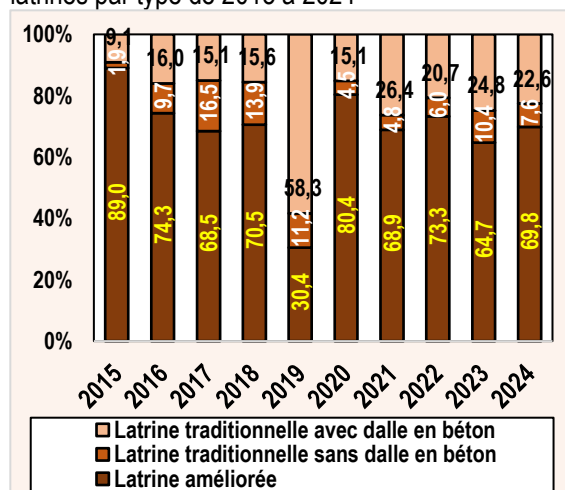
Graphique 4.2 : Taux d'accès à l'assainissement par région (%)



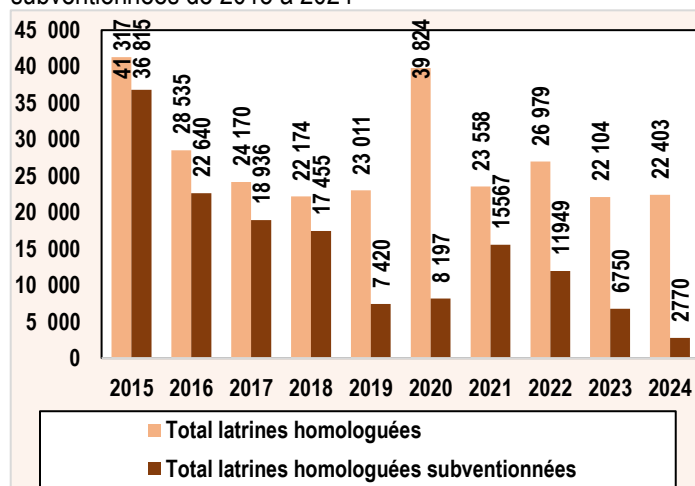
4.2. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement autonomes (milieu rural)

POINTS SAILLANTS
• Hausse de 1,4% des réalisations de latrines homologuées entre 2023 et 2024 ; • Baisse de 59,5% entre 2023 et 2024 de la proportion des latrines subventionnées dans les réalisations de latrines homologuées ; • Baisse de 12,3% entre 2023 et 2024 du taux d'équipement des écoles en latrines.
COMMENTAIRE GENERAL
Latrines familiales construites : le nombre de latrines familiales construites a évolué en dents de scie entre 2015 et 2024 avec une tendance à la baisse. Le taux de croissance annuel moyen sur la période sous revue est de -6%. Si aucune mesure n'est prise pour améliorer l'accès à l'assainissement, le nombre de latrines familiales sera de 26 066 à l'horizon 2030. Cette situation ne permettra pas d'atteindre les objectifs du PN-AEUE. Entre 2023 et 2024, on observe une hausse du nombre de latrines homologuées qui est passée de 22 104 à 22 403, soit une hausse de 1,4%. Le nombre de latrines homologuées subventionnées est passé de 6 750 à 2 770, soit une baisse de 59%. En 2024, sur 40 122 latrines familiales homologuées prévues, 22 403 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 55,8%. Ce taux pourrait être amélioré si les difficultés suivantes n'étaient pas intervenues : le retard d'exécution des travaux, le déblocage tardif des fonds transférés aux communes, la défaillance de certaines entreprises et les difficultés d'accès à certaines zones à forts défis sécuritaires. Structure des latrines construites par type : en 2024, 92,4% des réalisations sont des latrines homologuées et 69,8% de type amélioré. Pour ce qui est des latrines homologuées réalisées par an, l'année 2015 enregistre le taux le plus élevé (98,1%) tandis que l'année 2023 enregistre le taux le plus faible (89,6%). Parmi les latrines homologuées réalisées sur la période sous revue, les latrines améliorées représentent plus de 77,1% à l'exception de l'année 2019. Puisards domestiques construits : le nombre de puisards construits, sur la période sous revue, présente une tendance à la hausse, soit une croissance moyenne annuelle de 7,7%. En 2024, le nombre de puisards est de 1 505 contre 1 783 en 2023. Le nombre de puisards subventionnés est de 842 en 2024, soit une baisse de 15,6% par rapport à 2023. Taux d'équipement des écoles et des centres de santé en latrines : le taux d'équipement des écoles en latrines a connu une tendance haussière sur la période sous revue. Ce taux croît de 2015 à 2022 (respectivement 63,7% et 85,1%) avant de baisser très faiblement en 2023 (soit 84,9%). Entre 2023 et 2024, on note une baisse importante d'environ 10,5 points de pourcentage. Quant au taux d'équipement des centres de santé, il présente une évolution irrégulière mais reste supérieur à 80% sur la période sous revue. En 2024, ce taux a légèrement baissé par rapport à 2023 soit une baisse de 0,4 points de pourcentage.
Notes méthodologiques
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024

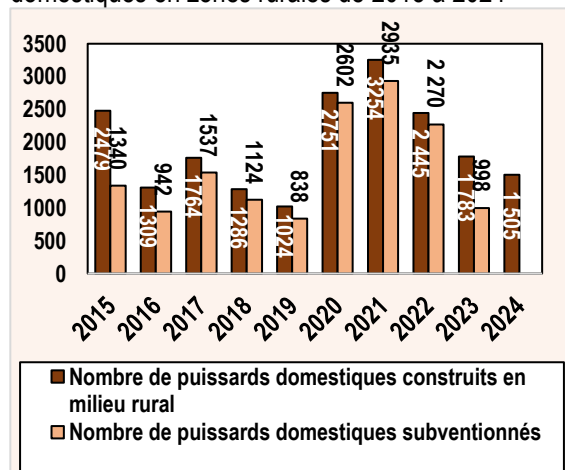
Graphique 4.3 : Evolution des réalisations de latrines par type de 2015 à 2024



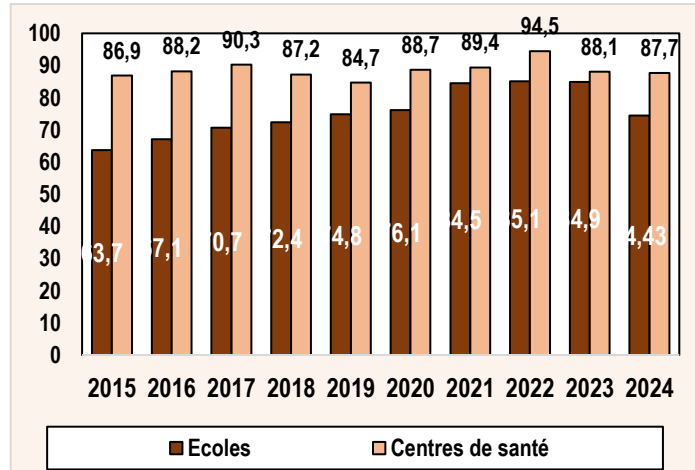
Graphique 4.4 : Evolution du nombre des latrines homologuées et subventionnées de 2015 à 2024



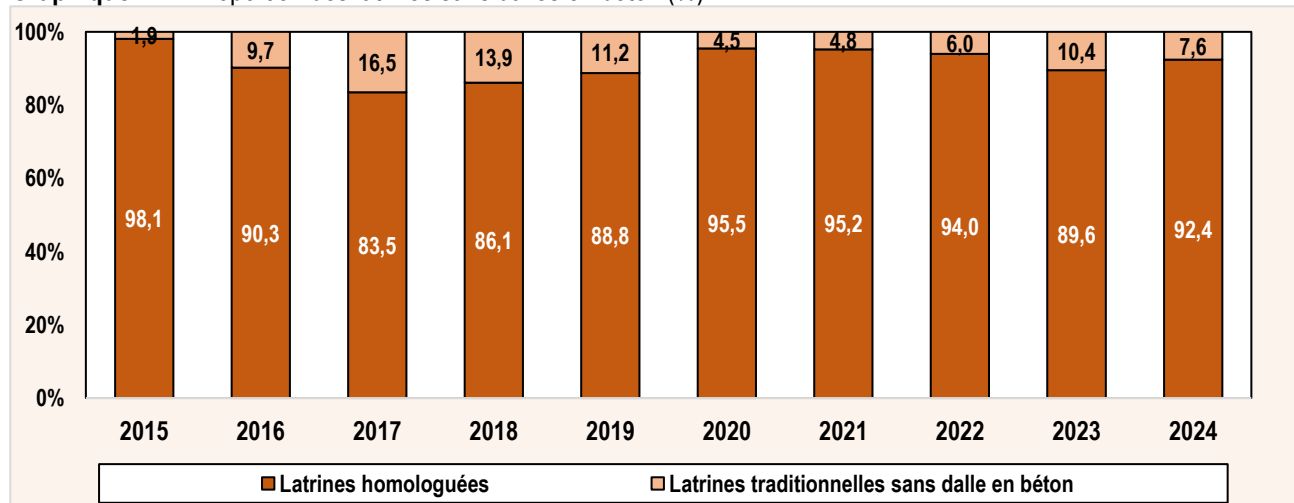
Graphique 4.5 : Evolution du nombre de puits domestiques en zones rurales de 2015 à 2024



Graphique 4.6 : Taux d'équipement des écoles et des centres de santé en latrines de 2015 à 2024



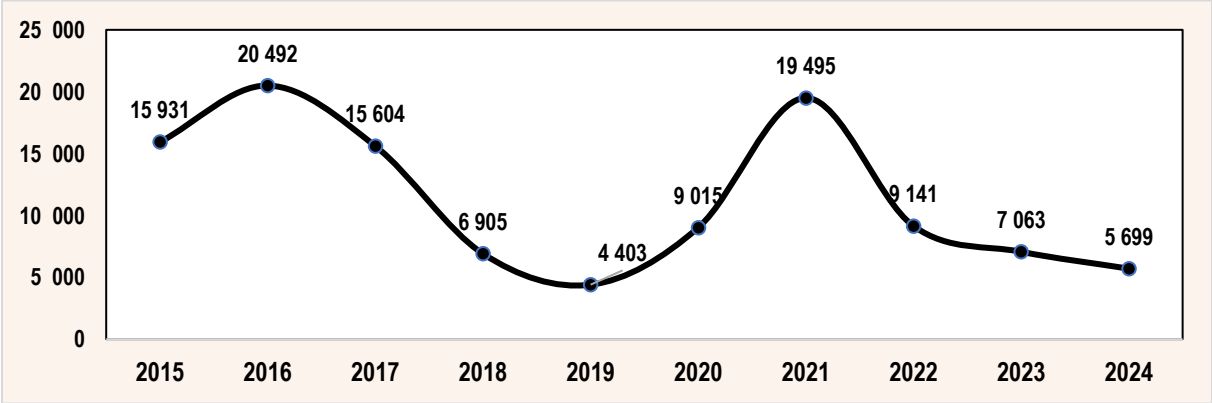
Graphique 4.7 : Proportion des latrines sans dalles en béton (%)



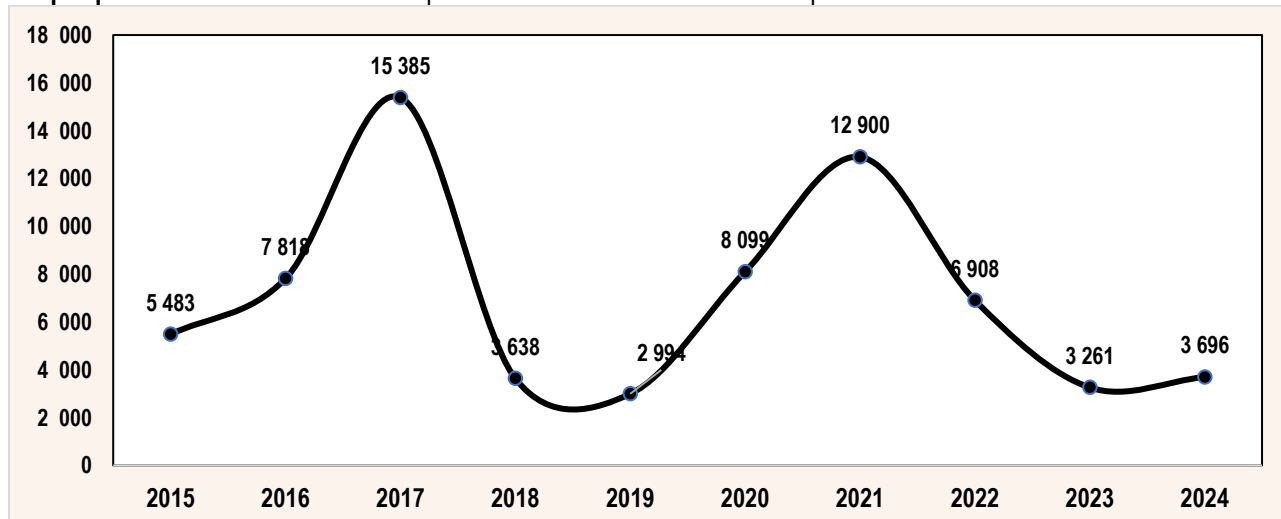
4.3. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement autonomes (milieu urbain)

POINTS SAILLANTS
• Baisse de 19,3% du nombre de latrines familiales ; • Une stagnation du nombre de sites de dépotage depuis 2016 ; • Une diminution de 4% du nombre de puits domestiques construits.
COMMENTAIRE GENERAL
Latrines familiales construites : sur la période 2015-2024, le nombre de nouvelles latrines familiales a connu une évolution fluctuante avec un taux de décroissance moyen annuel de 10,8%. Sur une prévision de 26 000 latrines familiales en 2024, 5 699 ont été réalisées contre 7 063 en 2023. Cette contreperformance s'explique par : i) un arrêt des préfabriquations par certains artisans, ii) la situation sécuritaire, iii) la suspension des réalisations dans les zones du PAEA, iv) le non renouvellement des contrats des prestataires dans huit (08) villes couvertes par le PAEA et v) le retard dans le processus de passation des marchés pour la sélection de nouveaux prestataires. Puits domestiques construits : la réalisation des puits domestiques durant la période 2015-2024 présente une évolution en dent de scie. En effet, entre 2015 et 2016 elle augmente de 42,6%, par la suite augmente drastiquement de 96,8% entre 2016 et 2017 et chute à 80,5% entre 2017 et 2019. Sur les trois (03) dernières années, on enregistre une baisse continue avec une diminution de 40,5%. Sites réalisés pour le dépotage de boue de vidange : le nombre cumulé de sites de dépotage réalisés est resté stagnant depuis 2016. Cependant, cinq (05) STBV sont en cours de réalisation dans les localités de Houndé, Dano, Toma, Diébougou et Ouahigouya.
Notes méthodologiques
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024.

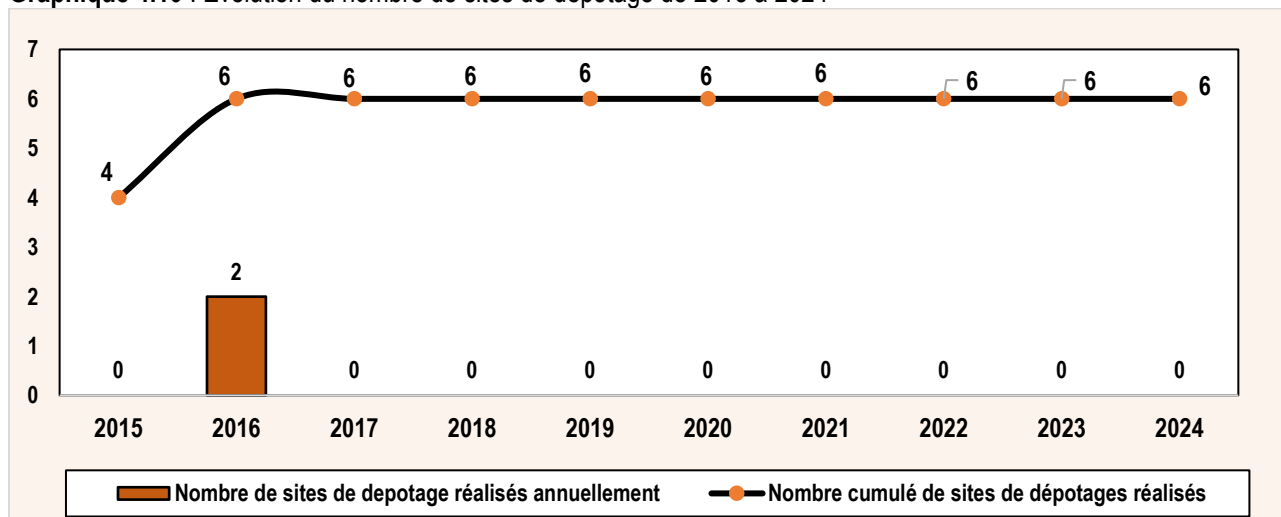
Graphique 4.8 : Nombre de nouvelles latrines familiales réalisées par an



Graphique 4.9 : Nombre de nouveaux puisards construits en milieu urbain par an



Graphique 4.10 : Evolution du nombre de sites de dépotage de 2015 à 2024



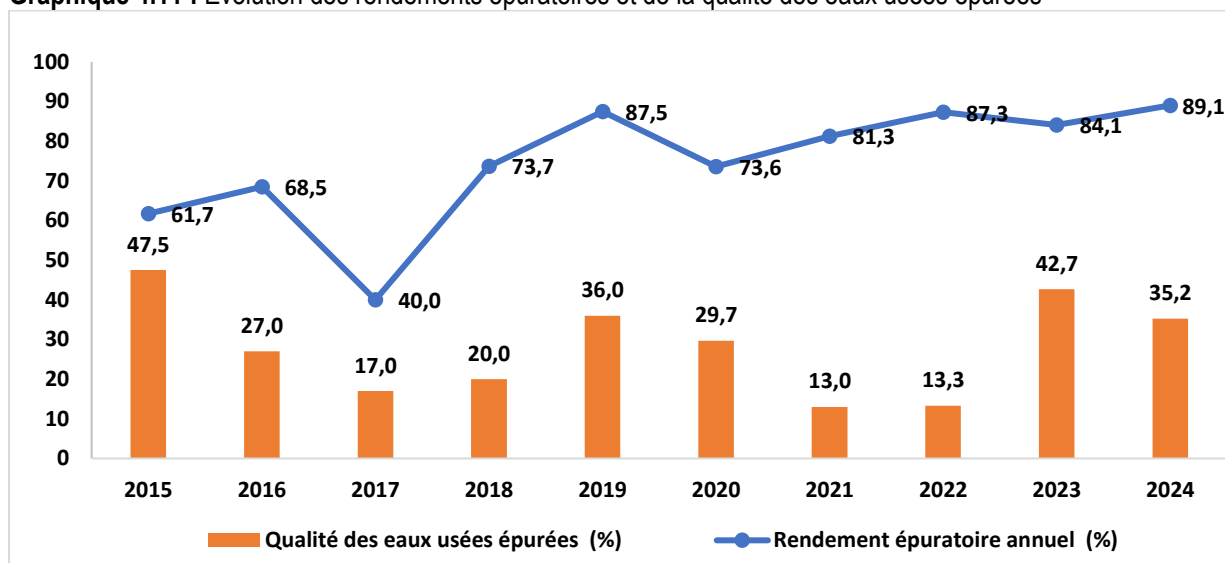
4.4. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement collectifs

POINTS SAILLANTS
• Hausse du nombre de nouveaux raccordés au réseau collectif ; • Baisse de 17,5% de la qualité des eaux usées épurées en 2024 par rapport à 2023
COMMENTAIRE GENERAL
Réseau d'assainissement collectif : le réseau d'assainissement collectif n'a pas connu d'extension depuis 2021. La longueur totale du réseau d'assainissement collectif se situe à 139,9 km en 2024. Raccordement au réseau collectif de l'ONEA : comparativement à 2023, le nombre de nouveaux raccordés au réseau collectif est en baisse en 2024. En effet, il est de 10 en 2024 contre 16 en 2023 soit une baisse de 37,5%. Depuis 2016, on constate une tendance à la baisse des nouveaux raccordés au réseau collectif de l'ONEA jusqu'en 2024. Rendement épuratoire et qualité des eaux usées épurées : le volume d'eau épurée en 2024 est en hausse par rapport à celui de 2023. En effet, le volume total d'eau épurée sur les deux stations d'épurations (Ouaga et Bobo) est estimé à 3 719,8 m³ en 2024 contre 2 766,24 m³ en 2023, soit une hausse de 34,5%. Quant au taux de conformité de la qualité de l'eau épurée, il a baissé de 7,5 points de pourcentages, passant de 42,7% en 2023 à 35,2% en 2024. Il existe une disparité entre les deux (02) sites. En effet, il est de 53,9% à Ouaga et 17% à Bobo. Cette situation s'explique par : i) la qualité des rejets industriels très chargés et qui ne répondent pas aux normes de rejet ainsi que les pannes répétitives des stations de pompage à Ouagadougou ; ii) l'accumulation des boues dans les bassins anaérobies des STEP ; iii) le manque des bassins de maturation de la STEP de Bobo ; iv) le rejet des boues de vidange brutes dans le 2ème bassin de maturation. Pour le rendement épuratoire, il présente une tendance en dents de scie entre 2015 et 2024. Entre 2017 et 2020, on observe une tendance à la hausse passant de 40% à 87,5% en 2019 avant de connaître une baisse de 13,9 points de pourcentage en 2020. En 2024, on enregistre une hausse de 5 points de pourcentage par rapport à 2023. Il existe une disparité entre les stations de Ouaga (95,7%) et de Bobo (82,4%).
Notes méthodologiques
Le Rendement épuratoire est le rapport de la différence entre la Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours (DBO5) à l'entrée de la station et à la sortie par la DBO5 à l'entrée.
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2024

Tableau 4.2 : Evolution du nombre de systèmes d'assainissement collectif, réalisés par l'ONEA en milieu urbain

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Extension annuelle longueur du réseau d'assainissement collectif (Km)	0	0	0	0	19,3	30	0	0	0	0
Nombre de raccords annuels au réseau collectif de l'ONEA	160	14	5	5	13	8	10	13	16	10
Nombre de stations d'épuration	2	2	4	4	4	4	4	4	4	4
Volume d'eau usée épuré (en m3)	2 315,3	1 938,1	1 473,7	2 371,9	3 405,9	3 013,2	3 523,6	3 034,0	2 766,2	3 719,8

Graphique 4.11 : Evolution des rendements épuratoires et de la qualité des eaux usées épurées



ANNEXE

ANNEXE 1 : Glossaire

RESSOURCES EN EAU

CONCEPTS	DEFINITIONS
Aménagements hydrauliques	Ensemble des infrastructures (barrages, boulis, mares, lacs...) qui permettent la mobilisation et la maîtrise des ressources en eau.
Barrage	Ouvrage d'art construit en travers d'un cours d'eau et destiné à réguler le cours de l'eau et/ou à stocker de l'eau pour différents usages (alimentation en eau potable, besoin agricole, besoin industriel etc.)
Cours d'eau	Tout chenal naturel superficiel ou souterrain dans lequel s'écoule un flux d'eau continu ou temporaire
Fleuve	Cours d'eau qui se jette dans une mer, dans l'océan, ou, exceptionnellement dans un désert ou dans une mer intérieure
Rivière	Une rivière est un cours d'eau au débit moyen à modéré (supérieur à 2 m ³ /s) qui s'écoule sous l'effet de la gravité, se jette dans une autre rivière ou un fleuve
Source	Une source est un endroit où l'eau émerge naturellement du sol. C'est souvent l'origine d'un cours d'eau, mais des sources peuvent alimenter des mares, lacs ou s'écouler directement en mer, ou produire une eau qui disparaît à nouveau dans le sol.
Mare	La mare est généralement une étendue d'eau de faible extension, pérenne ou non, couvrant une faible surface et ayant une faible profondeur
Bouli	Un bouli est une mare artificielle, c'est à dire une dépression sur creusée dans le sol pour recueillir et stocker de l'eau de ruissellement en saison des pluies. Il est généralement composé d'un canal d'alimentation, d'un réservoir et d'une digue de protection
Lac	Grande étendue d'eau occupant une dépression fermée à la surface de la terre (plus grande et profonde que les mares)

GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

CONCEPTS	DEFINITIONS
Coefficient d'écoulement	Ratio entre la quantité d'eau écoulee et la quantité d'eau précipitée pendant une période donnée et un bassin donné. Cette notion n'implique pas que toute l'eau écoulee provienne des précipitations considérées. Une partie peut provenir de précipitations antérieures ou tombées hors du bassin (s'il existe des transferts, de surface ou souterrains), ni réciproquement que toutes les précipitations non évapo-transpirées se soient écoulees (différences de stock et sorties souterraines).
Evaporation dans les principales stations	Le passage progressif de l'état liquide à l'état gazeux. Ce phénomène est donc une vaporisation progressive qui a pour effet d'absorber de l'énergie thermique et donc de réduire la température de l'environnement.
Lame d'eau écoulee (mm)	Rapport entre le volume écoule et la superficie du bassin.

CONCEPTS	DEFINITIONS
Station hydrologique	Section d'un cours d'eau où sont mesurés : la côte de la surface d'eau libre (limnimétrie) h (en mètre) et le débit du cours d'eau (débitmètre) : Q (l/s ou m^3/s)

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

CONCEPTS	DEFINITIONS
Adduction d'eau potable simplifiée (AEPS)	Système d'approvisionnement en eau basé sur une technologie à moindre coût. Les AEPS comprennent les mini-réseaux d'AEP et les postes d'eau autonomes.
Approvisionnement en eau potable	Ensemble d'opérations visant à mobiliser une ressource en eau, si nécessaire la traiter qualitativement pour la rendre propre à la consommation humaine, et transporter en divers points de consommation publics ou privés.
Eau préemballée	Eau mise en sachet, en bouteille ou tous autres contenants, de façon industrielle.
Fonctionnalité d'un PEM	Un point d'eau moderne est dit fonctionnel s'il est susceptible de fournir un débit minimal de $0,7 \text{ m}^3/h$, sans panne d'une durée supérieure à 12 mois.
Fonctionnalité d'une AEPS	Une AEPS est dite fonctionnelle si elle assure la desserte en eau des populations dans des conditions proches de l'état de marche initial sans interruption du service pendant une durée ne dépassant pas 12 mois.
Forage	Ouvrage de petit diamètre (supérieur ou égal à 4 pouces) destiné à capter des aquifères profonds. Il est équipé d'un tubage et d'une superstructure, et est prévu pour recevoir un dispositif de pompage (le forage est alors "équipé").
Forages institutionnels	Selon le PN-AEPA, il s'agit des forages réalisés pour les écoles primaires ou les CSPS.
Implantation d'une unité de production d'eau préemballée	Processus qui consiste à construire des infrastructures et à y installer les équipements en vue de produire de l'eau préemballée.
Mini réseau d'AEP	Système d'approvisionnement en eau potable adapté aux petites agglomérations comprenant en général, une source de production d'eau dont le débit est supérieur ou égal à $5 \text{ m}^3/h$, un système d'exhaure, une source d'énergie, un château d'eau, un réseau de canalisations d'adduction et de distribution d'eau et des points de desserte (bornes fontaines, points de distribution collectif et branchements particuliers).
Normes et critères du calcul du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	Ces normes et critères ont été adoptés lors de l'élaboration du PN-AEPA. • un forage équipé d'une pompe pour 300 habitants ; • un puits moderne pour 300 habitants ; • un poste d'eau autonome pour 500 habitants ; • une borne fontaine pour 500 habitants ;
Point d'eau moderne (PEM)	Point permanent d'exhaure de l'eau souterraine : forage équipé d'une pompe à motricité humaine, ou puits moderne. On considère qu'un PEM

CONCEPTS	DEFINITIONS
	est susceptible de fournir un débit minimum de 0,7 m ³ /h
Poste d'eau autonome (PEA)	Système compact d'équipements hydrauliques sans réseau de distribution et constitué d'un forage avec un débit minimal supérieur ou égal à 5m ³ /h, d'une pompe électromécanique, d'un réservoir de stockage et d'au moins trois robinets de service au pied du réservoir.
Puits moderne	Ouvrage de grand diamètre destiné à capter l'eau de la nappe phréatique. Il est qualifié de moderne car il comporte des buses en béton armé sur toute sa profondeur composées d'un cuvelage et d'un captage, d'une dalle de fond et d'une margelle en béton haut en moyenne de 0,80 mètres et ayant un diamètre intérieur de 1,80 m en général.
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	Proportion de la population rurale ayant accès à l'eau potable selon les normes et critères en vigueur par rapport à la population rurale totale.
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	Proportion de la population des agglomérations urbaines ayant accès aux services d'eau potable de l'ONEA (par raccordement direct au service ou par borne fontaine ou PEA).
Unité de production d'eau	Ensemble des infrastructures et des équipements mis en place pour produire l'eau préemballée.
Potabilité physico-chimique	Respect des valeurs imposées par la loi relative aux paramètres Ph (<6,5 g/m ³) turbidité, chlore (0,5 g/m ³), alcalinité, etc.
Potabilité bactériologique	Respect des valeurs normatives par rapport aux micro-organismes (bactérie, virus, organismes vivants, etc.)
Approche « service »	Le PN-AEP a défini une nouvelle approche « l'approche service » qui consiste à rapprocher les points d'eau potable des consommateurs pour lever la contrainte de « distance » à parcourir pour accéder au point d'eau. Ce rapprochement se matérialise par la densification des réseaux de distribution d'eau potable avec beaucoup plus de bornes fontaines et la promotion des branchements particuliers.
Branchement particulier	C'est le nombre d'abonné catégorie 1 (parti et 2

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

CONCEPTS	DEFINITIONS
Accès d'un ménage à l'assainissement familial	Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise un Ouvrages autonomes de stockage des excréta (latrine Sanplat, Latrine VIP, Latrine TCM, Latrine EcoSan) selon les normes et critères définis dans le décret portant définition et fixation des Normes, Critères et Indicateurs d'accès aux services d'Assainissement en 2019 Il existe quatre niveaux d'accès à l'assainissement : • Niveau 1 : Accès non amélioré ; • Niveau 2 : Accès limité ; • Niveau 3 : accès Elémentaire (Base) ; • Niveau 4 : Accès géré en toute sécurité.

CONCEPTS	DEFINITIONS
Latrine	C'est un endroit aménagé de telle sorte qu'un être humain puisse s'y soulager de ses excréta notamment par la défécation. Par rapport à une toilette, la latrine possède une technologie moindre.
LatrineTCM ou Toilette à Chasse Manuelle	C'est un type de latrine améliorée qui utilise une petite quantité d'eau pour évacuer les matières fécales, similaire à une chasse d'eau mais manuelle.
Latrine sanplat	C'est un type de latrine améliorée, souvent une latrine à fosse simple, qui utilise une dalle en béton armé (la "sanplat") pour recouvrir la fosse d'aisances.
Latrine EcoSan	Contraction de "Assainissement Écologique", est une approche holistique de l'assainissement qui vise à valoriser les excréta humains (matières fécales et urines) comme ressources agricoles plutôt que de les considérer comme des déchets à éliminer.
Latrine VIP	Est un type de latrine qui utilise un conduit d'aération pour réduire les odeurs et attirer les mouches vers la fosse, où elles sont piégées et meurent.
Latrine/toilette améliorée	Selon le PN-AEUE une latrine/toilette est dite améliorée si elle répond aux conditions hygiéniques qui empêchent l'homme d'entrer en contact avec des excréta humains. Pour cela, une latrine/toilette améliorée comporte une plateforme (ou dalle) lavable et est connectée soit directement à un réseau d'égouts (qui évacue en continu les eaux usées en dehors de l'habitation), soit à une fosse construite de manière à ne pas polluer l'environnement. À ces éléments s'ajoutent une superstructure pour préserver l'intimité des personnes utilisant la toilette, un tuyau de ventilation muni d'un grillage ou dispositif anti mouches et un couvercle. Il s'agit des ouvrages suivants : latrines VIP une fosse/Sanplat améliorée, latrine VIP double fosse, latrine EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle/mécanique (TCM).
Latrine non améliorée	Selon le PN-AEUE, une latrine non améliorée est une latrine traditionnelle sans dalle en béton ou avec dalle en béton constituée d'une simple fosse possédant un trou de défécation et une cabine assurant l'intimité mais ne disposant ni tuyau de ventilation, ni couvercle, ni toit.
Latrine familiale	Latrine destinée à l'assainissement autonome individuel (niveau ménage)
Latrine institutionnelle	Selon le PN-AEUE, il s'agit d'un ouvrage d'assainissement réalisé dans une école ou dans un centre de santé.
Latrine publique	Selon le PN-AEUE, il s'agit d'un ouvrage d'assainissement autonome public réalisé dans une gare routière, un marché, un lieu de culte, etc.
Assainissement autonome ou Assainissement non collectif	Système d'assainissement par lequel, les eaux usées et excréta sont stockés et traités in-situ ou sont temporairement stockés, au niveau des lieux de production et périodiquement évacués par les services de vidange vers les stations de traitement ou déposées à l'écart des habitations dans une zone non fréquentée prévue à cet effet.
Assainissement collectif	Le système d'assainissement par lequel, les eaux usées et excréta sont évacués en continu, par le biais d'un réseau de canalisations ou d'égouts, vers une station d'épuration pour être traités.
Eaux usées	C'est une eau polluée par un usage humain, constituée de toutes les eaux de nature à contaminer les milieux dans lesquels elles sont déversées, par les polluants physiques, chimiques ou biologiques.

CONCEPTS	DEFINITIONS
Eaux usées domestiques	Eaux qui ont été utilisées pour l'alimentation et les autres besoins domestiques et comprennent d'une part, les eaux générées par la cuisine, la vaisselle, la lessive et la douche et d'autre part, des eaux vannes constituées de mélange d'urines, de fèces, d'eau de nettoyage intime et papier de nettoyage
Eaux usées industrielles	Eaux générées par les activités industrielles.
Eaux vannes	Mélanges d'urines, de fèces et d'eau de chasse jusqu'à l'eau de nettoyage anal (si le lavage anal est pratiqué) et/ou les matériaux de nettoyage (papier de toilette)
Excreta	C'est un mélange de selles et d'urines humaines.
Ouvrage d'assainissement	C'est un système de gestion des eaux usées et des excreta basé sur leur traitement in situ (sur l'unité foncière). La phase liquide des effluents est généralement infiltrée dans le sol ou réutilisée, alors que les sous-produits du traitement (boues) sont transportés périodiquement vers des centres publics de traitement des boues ou vers un lieu de valorisation agricole.
Puisard	Le puisard encore appelé puits d'infiltration des eaux usées, est un dispositif consistant en un puits destiné à recevoir les eaux usées, de préférence après un prétraitement préalable (décantation, flottation, absorption, ...) pour éviter le colmatage de l'ouvrage. Le puits d'infiltration ne convient pas aux fortes quantités d'eau usées rejetées. Il est relié à une douche ou à un bac à laver ou à une fosse septique.
Assainissement total piloté par la communauté (ATPC)	C'est une approche participative qui facilite la prise de conscience, suivie d'une décision collective d'une communauté à s'auto-développer en assainissement. Elle est une nouvelle approche en assainissement qui ne se focalise pas sur la construction des latrines, mais plutôt sur la motivation d'une communauté entière à abandonner la défécation à l'air libre, devenir « FDAL » et à maintenir cet état.
Déclencher un village /déclenchement	Le déclenchement consiste à analyser de manière participative le profil sanitaire de la communauté. Il est fondé sur la stimulation d'un sentiment collectif de dégoût et de honte chez les membres de la communauté en les confrontant à la réalité crue de la Défécation à l'Air Libre (DAL) et ses conséquences sur la communauté. On part ainsi de l'hypothèse selon laquelle, qu'aucun être humain ne peut rester indifférent au fait qu'il ingère les excréta des autres. Le déclenchement est une série d'animations soigneusement préparées qui constituent une des étapes fondamentales de l'approche.
Evaluer un village	Évaluer un village consiste à vérifier son statut de Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) en se basant sur les critères définissant l'atteinte de cet état.
Déclarer FDAL un village / déclaration FDAL	C'est le constat de l'arrêt de la défécation à l'air libre et l'amélioration des pratiques d'hygiène dans un village ou quartier. Elle enclenche le processus de certification FDAL dudit village/quartier.
Certifier FDAL un village /certification FDAL	C'est la confirmation et la reconnaissance officielles de l'état de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans un village/quartier. Elle exige une inspection destinée à évaluer si une localité est affranchie de la Défécation à l'Air Libre.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONCEPTS	DEFINITIONS
Révocation	Est la cessation définitive des fonctions qui résulte de la sanction d'une faute professionnelle ; elle est prononcée par arrêté du Ministre chargé de la fonction publique suivant la procédure disciplinaire définie par la loi portant statut général de la fonction publique d'Etat (article 187 de la loi 081). La révocation est une sanction de deuxième degré. Elle est prononcée par le ministre chargé de la fonction publique après avis du conseil de discipline. (Confer article 162 de la loi 081). La révocation pour faute de troisième degré ou d'une extrême gravité est prononcée par le ministre en charge de la fonction publique conformément à la décision du conseil des ministres (confer article 163).
Licenciement	Est la cessation définitive des fonctions prononcée par arrêté du Ministre chargé de la Fonction Publique à l'encontre du fonctionnaire pour l'un des motifs ci-après :insuffisance professionnelle, refus de rejoindre le poste assigné , abandon de poste , perte de la nationalité burkinabè, perte des droits civiques, condamnation à une peine d'emprisonnement ferme d'au moins trois (3) mois ou avec sursis d'au moins dix-huit (18) mois , inaptitude physique ou mentale dûment constatée par le conseil de santé. (Article 188). Le licenciement intervient également dans le cas de suppression d'emploi en vertu de dispositions législatives prévoyant notamment les conditions de préavis et d'indemnisation des intéressés. Article 189 : Le licenciement pour perte de la nationalité burkinabè ou pour perte des droits civiques entraîne la suppression du droit ' pension. Dans ce cas, les retenues pour pension sont remboursées. Article 190 : Le licenciement pour abandon de poste ou pour refus de rejoindre le poste assigné est subordonné à la procédure de mise en demeure. Article 191 : Lorsque la procédure de mise en demeure a été suivie, le licenciement pour refus de rejoindre le poste assigné ou pour abandon de poste est prononcé sans consultation du conseil de discipline.
Démission	est la cessation définitive des fonctions qui résulte d'une demande expresse du fonctionnaire (article 184).
Retraite pour limite d'âge	Cessation définitive d'activité du fonctionnaire qui a atteint la limite d'âge fixée par la réglementation en vigueur.
La retraite d'office	Cessation définitive d'activité du fonctionnaire soit pour limite d'âge, soit pour inaptitude physique ou suite à des mesures disciplinaires (article 180).
Retraite anticipée	Cessation définitive de la carrière du fonctionnaire sur sa demande après 15 ans de service effectif. C'est une retraite prise avant l'âge normal de la retraite prévu par le régime de retraite (Confère article 183).
Engagement	L'engagement juridique de la dépense publique est l'acte par lequel l'Etat crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge. L'engagement comptable de la dépense publique consiste à affecter des crédits au paiement de la dépense.
Liquidation	La Liquidation_a pour objet de vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant de

CONCEPTS	DEFINITIONS
	la dépense.
Paiement	C'est l'acte par lequel, l'Etat ou l'organisme public se libère de sa dette.
Contractuel	Est contractuel de la fonction publique, les agents qui ont vocation à occuper les emplois non permanents destinés à la réalisation d'activités extraordinaires ou conjoncturelles des administrations centrales ou déconcentrées de l'Etat (art. 172, loi 013)
Fonctionnaire	Est fonctionnaire d'Etat, toute personne qui, nommée à un emploi permanent des administrations centrales et déconcentrées de l'Etat ou des institutions publiques, a été titularisé dans ledit emploi après une période de stage probatoire d'une année (art. 1 loi 081)

ANNEXE 2 : Synthèse méthodologique d'élaboration du tableau de bord

Le tableau de bord statistique du secteur de l'eau et de l'assainissement du MEEA a été élaboré par la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) en suivant une démarche intégrée et itérative. Cette approche participative a permis de recueillir des données auprès des structures du sous-secteur Eau et Assainissement, grâce au système de collecte de données établi dans le cadre de la réalisation de l'annuaire statistique 2024.

Pour faciliter la collecte des données et en garantir la fiabilité, un groupe de travail a été constitué. Les membres de ce groupe ont participé à chaque phase du processus, qui s'est déroulé en quatre étapes principales : (i) réunion de cadrage, (ii) collecte et centralisation des données, (iii) traitement des données et production du tableau de bord, et (iv) finalisation et diffusion.

i. Rencontre de cadrage

Le groupe de travail s'est assuré que tous les participants partageaient la même compréhension des objectifs et des résultats attendus, tout en validant la maquette du tableau de bord 2024.

ii. Collecte des données et centralisation des données

Cette phase s'est principalement appuyée sur les données déjà mobilisées pour l'annuaire statistique 2024. Des données complémentaires ont été collectées lorsque nécessaire. Cela a permis de préparer le tableau de bord en examinant les données fournies par les structures.

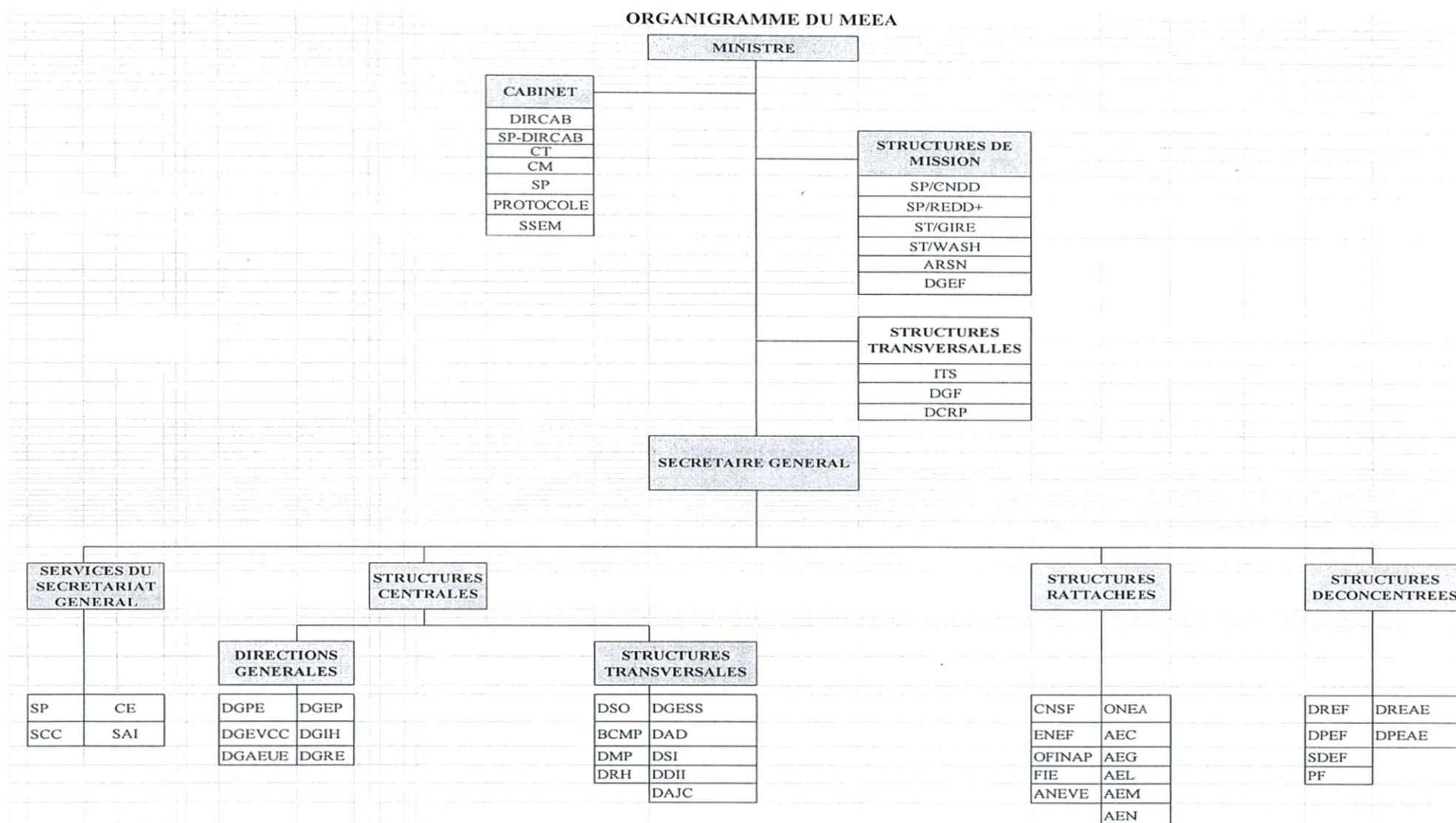
iii. Traitement des données et production du tableau de bord

Les données ont été compilées dans la maquette du tableau de bord, puis vérifiées pour en assurer la cohérence. La production a été réalisée lors d'un atelier, organisé en sous-groupes thématiques, dont les travaux ont été présentés en plénière. Un projet de tableau de bord a ensuite été soumis à validation lors d'un atelier.

iv. Finalisation et diffusion du tableau de bord

Le projet de tableau de bord a été soumis à validation en atelier. Après intégration des amendements, le tableau de bord a été diffusé par email, en format physique, et sur le site web.

ANNEXE 3 : Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)



ANNEXE 4 : Équipe d'élaboration

STRUCTURES	NOM ET PRENOMS	FONCTIONS/TITRES	TELEPHONE	EMAIL
DGESS	ILBOUDO Boubakar	Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)	71644013	boubakr79@yahoo.fr
	OUEDRAOGO Ousséni	Directeur des Statistiques Sectorielles et de l'Evaluation (DSSE)	72583129	ousouedra1@gmail.com
	PARE Issouf	Ingénieur Statisticien Economiste	70843167	issouf.pare@eau.gov.bf
	OUEDRAOGO Adama	Conseiller en Etudes et Analyses option Economie	70930049	davidy.1badoun@gmail.com
	ZAN Sima Maurice	Technicien Supérieur Hydraulique Equipement Rural	70272962	mssethz@gmail.com
	SANDWIDI S. I Stanislas	Technicien Supérieur de l'Environnement	70371632	Sidwaya.stan_dwidi@yahoo.fr
INS	TRAORE Ibrahima	Statisticien	74619100	tratobra@yahoo.fr
DGEP	OUBA/YANO L. Nadège	Attaché en Etudes et Analyses option Sociologie	70391122	yanogonnadege@gmail.com
DGAEUE	KOLOGO/OUEDRAOGO W. Isabelle	Attaché en Etudes et Analyses option Economiste	70052603	isaoued2021@yahoo.com
ONEA	SIMPORE/NANA Safiata	Cheffe de Service suivi-évaluation des projets	63520964	safiata.nana@oneabf.com
ANAM	GARBA N. Juste	Climatologue	76685903	gquelgo@yahoo.com